



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

EXPERTS AGRÉÉS MARCHÉS PUBLICS

Accredited Public Contracts Experts



 **Commissions Centrales**
Central Tenders Boards

 **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 1**
Bids Analysis Sub-Committees Cat 1

 **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 2**
Bids Analysis Sub-Committees Cat 2

Disponible dans ce JDM et sur le site web de l'Agence <http://armp.cm>,
et bientôt disponible dans l'application Android **Pridesoft**

TRANSPORT

09

EDUCATION

10

INFRASTRUCTURE

14

RURAL

13

ADMINISTRATION

05

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

30

ENERGIE

01

GOVERNANCE PUBLIQUE

02

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armp.cm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@armp.cm, Web: www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 1851

22 Juillet 2019

22 July 2019

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
 N° Carte Contribuable(*) :
 N ° Registre de Commerce(*) :
 Statut Juridique(*) : ETS SARL SA
 Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE
 Capital (chiffres en FCFA):.....

Localisation

Pays : Ville :
 Adresse(**) : B.P. :
 Tél.(*) : Fax :
 E-mail(*) :
 Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG
 Exercice(*) :
 Référence(*) :
 Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
 Objet(*) :
 Montant(en chiffres)(*) :
 Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)
 Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale
 N° Reçu Versement/Virement(*) :
 Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non
 Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
 (**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1	Reference	03_/A/CNTK/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°02_/DCO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU _07/06/2019_EN PROCEDURE D'URGENCE POUR FABRICATION DES TABLES BANC DANS LES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

2	Reference	009/AONO/CA/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AAONO/CA/CIPM/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ENECLAIRAGE PUBLIC DES LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AUTONOMES DANS LA VILLE D'AYOS, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AYOS, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'AYOS, UN AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX SUS-INDIQUÉS DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	14-08-2019

3	Reference	007/AONO/F32/CDPMPN/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/F32/CDPMPN/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU DU DIRECTEUR A LA SAR/SM DE MAGBA, ARRONDISSEMENT DE MAGBA DANS LE DEPARTEMENT DU NOUN.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	12-08-2019

4	Reference	008/AONO/CIPM-CA/2019 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AAONO/CIPM-CA/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE D'AYOS EN LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AUTONOMES, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.PROCEDURE D'URGENCELE MAIRE DE LA COMMUNE D'AYOS, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'AYOS, UN AVIS D' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUS-INDIQUÉS DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	14-08-2019

5	Reference	003/AONO/MINRESI/IRGM/BIP/CIPM Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/MINRESI/IRGM/BIP/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 RELATIF À LA RÉALISATION D'UN FORAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR ÉNERGIE SOLAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (IRGM).
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	27-08-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 3982/AONOPU/MINDDEVEL/CIPM/2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°3982/AONOPU/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 06-08-2019
----------	---

7	Reference 3983/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2019 Lire Titre/objet AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°3983/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE BERLINE AU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 13-08-2019
----------	--

8	Reference 010/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/CIPM/2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) DANS LE NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO (SITE HOTEL DE VILLE ET LOGEMENTS SOCIAUX) - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM- REGION DU CENTRE Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 13-08-2019
----------	---

9	Reference 008/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YOKO/2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YOKO/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO - COMMUNE DE YOKO - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 13-08-2019
----------	---

10	Reference 009/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YOKO /2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YOKO /2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO - COMMUNE DE YOKO - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE YOKO Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 13-08-2019
-----------	---

11	Reference 005/AONO/C-EDZ/SG/CIPM/2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005 ___/AONO/C-EDZ/SG/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES SUIVANTES : AFAN-ATEBINI 1, LIEU DIT EGLISE ORTHODOXE ; CETIC EDZENDOUAN; AFAN-ATEBINI 2 CHEFFERIE ; LYCEE DE NDZANA ; BRIGADE DE GENDARMERIE EDZENDOUAN; SOUS-PREFECTURE EDZENDOUAN, DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE : Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 13-08-2019
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference	07/AONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALE OUVERT N°07/AONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2019 DU 22/07/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU DIRECTEUR EN MATERIAUX LOCAUX A LA SAR/SM DE VERLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	13-08-2019

13	Reference	015/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015.19/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE TROIS (03) GROUPES MOTOPOMPES INCENDIE (GMPI) DE 350M3/H A 12 BAR DE TYPE THERMIQUE (SELON LE STANDARD NFPA20 OU EQUIVALENT) DONT DEUX (02) AU DEPOT DE BAFOUSSAM ET UN (01) AU DEPOT DE NGAOUNDEREFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2019
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	06-08-2019

14	Reference	016/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 DU 17/07/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016.19/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU DEPOT SCDP DE BERTOUA, LE REMPLACEMENT ET LA MISE EN SERVICE DU GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU DEPOT SCDP DE BESSENGUE A DOUALA FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2019
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	06-08-2019

15	Reference	017/AONR/DG/SI/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°017.19/AONR/DG/SI/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A L'ELABORATION D'UN CAHIER DE CHARGES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION INTEGREE « ENTERPRISE RESOURCE PLANNING (ERP) » A LA SCDP. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	07-08-2019

16	Reference	018/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 DU 17/07/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018.19/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE FINITION DE LA CLOTURE D'ENCEINTE DU CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE INDUSTRIELLE DE DOUALA(CFSID) SIS A KENDECK. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2019
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	07-08-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

17	Reference	003/AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 juillet 2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BILINGUE DE MOUATCHOM, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	16-08-2019

18	Reference	004/AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 juillet 2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004 /AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR EN MATERIAUX DEFINITIFS A BOKO, NJOMBE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	16-08-2019

19	Reference	005/AONO/C/ PENJA/CDPM/2019 DU 18 juillet 2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/ PENJA/CDPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE EQUIPE DE TABLES BANCS +BUREAUX DE MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE QUARTIER SHELL, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	16-08-2019

20	Reference	006/AONR/CTD PENJA/MINDHU/CIPM/2019 DU 18/07/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 006/AONR/CTD PENJA/MINDHU/CIPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR L'ELABORATION DU PLAN SOMMAIRE D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PENJAFINANCEMENT : BIP MINH DU, EXERCICES 2019 ET SUIVANT
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	16-08-2019

21	Reference	002/DC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE ECLOSERIE ET D'UNE EXPLOITATION PISCICOLE DANS LA COMMUNE DE YOKO, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	13-08-2019

22	Reference	001/DCO/COFAC COOP CA /CIPM/2019 du 22/07/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N° 001/DCO/COFAC COOP CA /CIPM/2019 DU 22/07/2019 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BATIMENTS DE PRODUCTION, D'UN (01) BATIMENT DE LOGEMENT ET D'UN (01) FORAGE FONCTIONNEL AVEC SUPPORT CUBITAINERS EQUIPE EN TROIS (03) LOTS A LA COFAC COOP CA)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	06-08-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

23	Reference N°002/2019/AIMI/MINADER-MINEPIA/ACEFA/CSPM Lire Titre/objet AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET N°002/2019/AIMI/MINADER-MINEPIA/ACEFA/CSPM DU 19 JUILLET 2019 EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DE CABINETS CHARGES DE REALISER L'AUDIT DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE DU VOLET FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CONSOLIDATION ET DE PERENNISATION DU CONSEIL AGROPASTORAL (PCP-ACEFA). Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 26-09-2019
-----------	--

24	Reference 096/ASMI/UYII/2019 Lire Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°096/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 POUR LA PRÉSELECTION DES CONSULTANTS EN VUE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES RELATIVES À LA RÉHABILITATION DU CMS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 500 PLACES AU CAMPUS DE SOA. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 30-07-2019
-----------	---

25	Reference 097/ASMI/UYII/2019 Lire Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°097/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 POUR LA PRÉSELECTION DES CONSULTANTS EN VUE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES RELATIVES À LA RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 300 PLACES AU CAMPUS DE L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 30-07-2019
-----------	---

26	Reference 000142/19/ASMI/MINEE/SG/2019 Lire Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 000142/19/ASMI/MINEE/SG/DEL DU 18 JUILLET 2019 POUR LA PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (BET) EN VUE DE LA CONCEPTION D'UN SYSTEME D'INFORMATION ASSORTI D'UNE APPLICATION MOBILE (CLIENT-SERVEUR) DEVANT ETRE UTILISE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR PRODUCTION-TRANSPORT-DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 09-08-2019
-----------	--

27	Reference 098/ASMI/UYII/2019 Lire Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°098/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 POUR LA PRÉSELECTION DES BUREAUX D'ÉTUDES DEVANT RÉALISER LES ÉTUDES TECHNIQUES RELATIVES À L'EXTENSION ET L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDE II. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 30-07-2019
-----------	--

28	Reference N° 1740 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet COMMUNIQUEN° 1740-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/ADC/CIPM/2019 DU 29/05/2019 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

29	Reference	N°00165/C/MINADER/PDCVA/UCP/ASPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°00165/C/MINADER/PDCVA/UCP/ASPM DU _15 JUILLET 2019PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 00165 /D/MINADER/PDCVA/ASPM RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0011/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 DU 23 JAN 2019POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO ET DE LA MVILA - RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

30	Reference	03_/C/CNTK/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	RELATIF A LA PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/06/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES DU VILLAGE NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

31	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 02 POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

32	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 06 POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

33	Reference	1743 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1/cn Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NO 03/AONO/ADC/CIPM/2019 DU 27/05/2019
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

34	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°01, POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

35	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 04 POUR LA REALISATION DECERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

36	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°05 POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

37	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 07 POUR LA REALISATION DECERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

38	Reference	N°15/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°15/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

39	Reference	N°16/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°16/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°002/AONR/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA (TRONÇON : EUCALYPTUS – INTERSECTION PETIT MARCHÉ + BRETelles, LONG : 1,5KM, LARGEUR : 7M);
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

40	Reference	N°17/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°17/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/C-AKGA/CIPM/2019 DU 27 MAI 2019, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE SIX FORGAES ÉQUIPÉS DE PMH DANS LES LOCALITÉS DE : MENGUEME-SI, NGONGO, MEKONG-BIBA, QUARTIER BAMILEKE, MBILI ET ANDOM-SSO DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

41	Reference N°18/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°18/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE (TRONÇON : EUCALYPTUS - INTERSECTION PETIT MARCHÉ + BRETelles, LONG : 1,5KM LARG : 7M) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU Nature de prestation Travaux Date de cloture N/A
-----------	--

42	Reference 009/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°009/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES BORNES FONTAINES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

43	Reference 011/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°011/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX SUR LA RIVIERE QUARTIER METEO ET QUARTIER AMOUR-BISSEKE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

44	Reference 12/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°012/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'EDEA 1ER, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, RÉGION DU LITTORAL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

45	Reference 011/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°010/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE DDANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

46	Reference	001/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°001/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCÉE BILINGUE D'EKANGTÉ, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2', DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

47	Reference	002/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°002/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE A EDIAKAP, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2', DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

48	Reference	003/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°003/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS LES ECOLES PUBLIQUES ANNEXES GROUPE 1 A ET GROUPE 1 B, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2ÈME, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL..
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

49	Reference	01/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/MANJO/CIPM/2019 DU 09 MAI 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DIX BOUTIQUES, D'UN BAC À ORDURES, DE DEUX BORNES FONTAINES ET ACHAT D'UN TRICYCLE AU MARCHÉ DE MANJO, DANS LA COMMUNE DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL..
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

50	Reference	02/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 02/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MANJO/CIPM/2019 DU 09 MAI 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIQUE DE NAMBA, DANS LA COMMUNE DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference	03/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 03/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/MANJO/CIPM/2019 DU 09 MAI 2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE DE MANJO (ETANCHEITE ET OUVERTURES), DANS LA COMMUNE DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

52	Reference	02/C/C-WAZA/CDPM/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°02/C/C-WAZA/CDPM/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE DEMANDE DE COTATION N001/DDC/C.WAZA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE À ZIGAGUE, DANS LA COMMUNE DE WAZA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD FINANCEMENT : COMMUNE DE WAZA /PNDP(III)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

53	Reference	01/C/C.F-T/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DC N°01 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

54	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

55	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

56	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

57	Reference N° 1740 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet COMMUNIQUEN° 1740-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/ADC/CIPM/2019 DU 29/05/2019 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

58	Reference N°00165/C/MINADER/PDCVA/UCP/ASPM Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°00165/C/MINADER/PDCVA/UCP/ASPM DU _15 JUILLET 2019PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 00165 /D/MINADER/PDCVA/ASPM RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0011/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 DU 23 JAN 2019POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO ET DE LA MVILA - RÉGION DU SUD Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

59	Reference 1743 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1/cn Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NO 03/AONO/ADC/CIPM/2019 DU 27/05/2019 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

60	Reference 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1/cn Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS À L'ATELIER DE MAINTENANCE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

61	Reference N° 0731-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet DECISION N° 0731-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA MIGRATION DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION ANALOGIQUE VERS LE NUMÉRIQUE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

62	Reference N°015/D/C-AKGA/SG/SPM/2019 Lire Titre/objet DECISION N°015/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

63	Reference	N°016/D/C-AKGA/SG/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°016/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

64	Reference	N°017/D/C-AKGA/SG/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°017/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

65	Reference	N°018/D/C-AKGA/SG/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°018/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

66	Reference	009/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°009/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

67	Reference	011/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°011/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

68	Reference	012/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°012/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

69	Reference	002/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°002/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE A EDIAKAP, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL..
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

70	Reference	001/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°001/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE BILINGUE D'EKANGTE, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

71	Reference	003/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°003/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ANNEXES GROUPE L A ET GROUPE 1 B, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

72	Reference	02/D/CMJO/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 02/D/CMJO/SG/CIPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

73	Reference	01/D/CMJO/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 01/D/CMJO/SG/CIPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

74	Reference	03/D/CMJO/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 03/D/CMJO/SG/CIPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

75	Reference	19/ 31 /DM/CNTK/SG Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/06/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES DU VILLAGE NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

76	<p>Reference n°00165/D/MINADER/PDCVA/ASPM Lire</p> <p>Titre/objet DÉCISION N°00165/D/MINADER/PDCVA/ASPM DU 15 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0011/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 DU 23 JAN 2019 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO ET DE LA MVILA - RÉGION DU SUD</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

77	<p>Reference 01/DM/C.F-T/SG/2019 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01-CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

78	<p>Reference 01/DM/C.F-T/SG/2019 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01-CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

79	<p>Reference 01/DM/C.F-T/SG/2019 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01-CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

Reference [01/DM/C.F-T/SG/2019](#) [Lire](#)

80

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

Reference [01/DM/C.F-T/SG/2019](#) [Lire](#)

81

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

Reference [01/DM/C.F-T/SG/2019](#) [Lire](#)

82

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

Reference [008/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 Juillet 2019](#) [Lire](#)

83

Titre/objet

DECISION N° 008/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL LOT N°01 : ENTRETIEN ROUTIER COMMUNAL MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE YINGUI FINANCEMENT BIP 2019

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

Reference [009/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 Juillet 2019](#) [Lire](#)

84

Titre/objet

DECISION N° 009/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL LOT N°02 : OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE CEBEC - MOUKOLIKOK MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE YINGUI FINANCEMENT BIP 2019

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

85	Reference 10/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 Juillet 2019 Lire Titre/objet DECISION N° 010/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL LOT N°03 : RÉHABILITATION DU TRONÇON MOSSÉ - IBOTI MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE YINGUI FINANCEMENT BIP 2019 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

86	Reference 010/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 Lire Titre/objet DECISION N°010/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

87	Reference 03/D/C-HILE ALIFA/CIPM/2019 Lire Titre/objet DECISION N°03/D/C-HILE ALIFA/CIPM/2019 DU 28/03/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°05/DDC/C.HILE-ALIFA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI AEP PASTORALE A ÉNERGIE SOLAIRE A FADJA COMMUNE DE HILE ALIFA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ETCHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD.. FINANCEMENT : COMMUNE DE HILE ALIFA /PNDP(III) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

88	Reference 01/D/C-WAZA/CDPM/2019 Lire Titre/objet DECISION N°01/D/C-WAZA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°002/DDC/C.WAZA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PMH AMALIA, NDIGUINA ET MADAI DANS LA COMMUNE DE WAZA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD FINANCEMENT : COMMUNE DE WAZA /PNDP(III) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

89	Reference 06/D/C-LOGONE BIRNI/CIPM/2019 Lire Titre/objet DECISION N°06/D/C-LOGONE BIRNI/CIPM/2019 DU 28/03/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°06/DDC/C.LOGONE BIRNL/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 01 FORAGE PMH A MICHISKA MOUSGOUN, OUNANGARE ET NGADA 2, DANS LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD FINANCEMENT : COMMUNE DE LOGONE BIRNI /PNDP(III) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

Reference [01/DM/C.F-T/SG/2019](#) [Lire](#)

90

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06-REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

Reference [019/DM/C-NGO/SG/2019](#) [Lire](#)

91

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°019/DM/C-NGO/SG/2019PORTANT RESILIAN DU MARCHE N°077/M/PR/MINMAP/DRCE/CRPM-TBEC/2015 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES N°057/AONO/P/MINMAP/SG/DRMAP-CE/SMI/CRPM/15 DU 21 OCTOBRE 2015, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE NGORO, COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE NGORO EXERCICE 2015

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

Reference [01](#) [Lire](#)

92

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/AER/CIPM/2019 DU 24/05/2019, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LA LOCALITÉ DE SALMOA, RÉGION DU LITTORAL, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, ARRONDISSEMENT NLONAKO.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

Reference [ADDITIF N°001](#) [Lire](#)

93

Titre/objet ADDITIF N°001 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT1-N° 001/AONO/CO-OLANGUINA/CIPM/2019 DU 18/07/2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX(02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE(EN PROCEDURE D'URGENCE) PUBLIE LE 20/06/20192-N° 002/AONO/CO-OLANGUINA/CIPM/2019 DU 18/07/2019, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE(EN PROCEDURE D'URGENCE) PUBLIE LE 20/06/2019

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

Reference [001/AONO/BIS/C-DIZ /CIPM/SG 2019 DU 12/07/2019](#) [Lire](#)

94

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001BIS AONO/C-DIZ /CIPM/SG 2019 DU 12/07/2019, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS :LOT1 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE MBALMAYO ;UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KM7 ; - LOT2 : D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KM14 ; D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE CAMP V5 SOCAPALM MBAMBOU. - LOT3 : UNE SALLE DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE BEACH ; UN BLOC MATERNEL À L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KM 6DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIZANGUE, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BIP 2019

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 13-08-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

95

Reference [0057/UBa/VC/DIPD/PPD/PEF](#) [Lire](#)

Titre/objet POSTPONE THE DATE OF DEPOSIT OF THE BIDS

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

96

Reference [ADDENDUM 09/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

97

Reference [ADDENDEM 09/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

98

Reference [0056/UBa/VC/DIPD/PPD/PEF](#) [Lire](#)

Titre/objet POSTPONE THE DATE OF DEPOSIT OF BIDS

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

99

Reference [0058/UBa/VC/DIPD/PPD/PEF](#) [Lire](#)

Titre/objet POSTPONE THE DATE OF THE DEPOSIT OF THE BIDS

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

100

Reference [ADDENDUM 07/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

COMMUNE DE NITOUKOU

**DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 02 /DCO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU _07/06/2019_EN
 PROCEDURE D'URGENCE POUR FABRICATION DES TABLES BANC DANS LES ETABLISSEMENTS
 PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU
 MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en quinze (15) exemplaires dont un (01) original et quatorze (14) copies respectivement marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé dûment signé à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Mbam-et-Inoubou à Bafia (au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Finances de Bafia) au plus tard le _08/07/2019 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention : DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°02/DCO/CNTK/SG/CdPM-BAF/2019 DU _07/06/2019_ en procédure D'URGENCE POUR Fabrication des tables banc dans les établissements primaires et secondaires de la commune de Nitoukou, département dU mBAM-et-INOUBOU, REGION DU CENTRE. <i>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</i></p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en quinze (15) exemplaires dont un (01) original et quatorze (14) copies respectivement marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé dûment signé à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Mbam-et-Inoubou à Bafia (au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Finances de Bafia) au plus tard le _14/08/2019 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention : DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°02/DCO/CNTK/SG/CdPM-BAF/2019 DU _07/06/2019_ en procédure D'URGENCE POUR Fabrication des tables banc dans les établissements primaires et secondaires de la commune de Nitoukou, département dU mBAM-et-INOUBOU, REGION DU CENTRE. <i>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</i></p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en une phase et aura lieu le _08/07/2019_ à 15 heures, heure locale dans la Salle de réunion de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Mbam-et-Inoubou à Bafia (au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Finances de Bafia) par la Commission Départementale de Passation des Marchés de Mbam- et Inoubou. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>L'ouverture des offres se fera en une phase et aura lieu le _14/08/2019_ à 15 heures, heure locale dans la Salle de réunion de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Mbam-et-Inoubou à Bafia (au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Finances de Bafia) par la Commission Départementale de Passation des Marchés de Mbam- et Inoubou. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

NITOUKOU le 17 Juillet 2019

Le MAIRE

BIETEKE JOSEPH GEORGES CHRISTIAN

COMMUNE D'AYOS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AAONO/CA/CIPM/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ENECLAIRAGE PUBLIC DES LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AUTONOMES DANS LA VILLE D'AYOS, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AYOS, AUTORITE CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'AYOS, UN AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX SUS-INDIQUÉS DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La présente Consultation a pour objet la **Maitrise d'œuvre des travaux de construction en éclairage public des lampadaires solaires photovoltaïques autonomes dans la ville d'ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.**

Il est à noter que les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées d'un lot unique.

2. Consistance des prestations

La consistance des prestations comprend :

- L'évaluation des études ;
- Le suivi de l'installation du chantier conformément au plan proposé par l'entreprise adjudicataire ;
- Le contrôle des pièces administratives (assurances et cautionnement définitif) et techniques (le cahier de chantier, les procès-verbaux de réunions et de visites de chantier) ;
- Le contrôle de conformité de l'exécution des ouvrages suivant les prescriptions techniques contractuelles ;
- La production de rapports mensuels faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux ;
- La production d'un rapport final faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux.

Les axes de la ville ayant été retenus pour les travaux d'installation de ces équipements sont :

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de : **Douze millions huit cent quatre-vingt mille (12 880 000) FRANCS CFA TTC.**

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes Sociétés, Entreprises ou Groupes d'Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des études et contrôle des travaux d'énergies renouvelables par ailleurs justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des prestations objet du Présent Appel d'Offres.

5. Financement

Les travaux objet de la présente consultation sont financés par le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (**FEICOM**).

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Ndikiméki.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune d'Ayos Sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune d'Ayos d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille francs (25 000 F CFA)** correspondant au frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et (06) copies respectivement marqués comme tels devront être déposés sous pli fermé contre récépissé à la Commune d'Ayos (Secrétariat Général) au plus tard le **14/08/2019 à 11h Précises**, heure locale et elle devront porter la Mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/C. ND/CIPM/2019DU 13/03/2019
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN ECLAIR
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »**

9. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des prestations est de **cinq (05) mois**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de consultation, par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de **deux cent cinquante sept mille six cent (257 600) Francs CFA**. Le cautionnement provisoire devra être valide pendant cent vingt (120) jours, à Compter de la date limite de remise des offres. L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraine l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif pour le soumissionnaire déclaré attributaire ou après publication des résultats pour ceux n'ayant pas été retenus.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le mode de séparation de l'offre financière, administrative et technique. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement particulier d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps et aura lieu **le 14/08/2019 à 12 heures locale**, dans la salle des actes de la Commune d par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis entrainera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.

13. Critères d'évaluation

A. LES CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit de :

1. Absence ou non-conformité au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif
2. Offre technique et / ou financière incomplète
3. Non présentation de l'attestation de visite des lieux
4. Absence du plan du réseau à construire

B. CRITERES DE QUALIFICATION (ESSENTIELS)

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ils porteront sur :

1. Présentation du dossier **05 pts**
2. Expérience de prestations similaires **10 pts**
3. Disponibilité Matériel de chantier et équipements essentiels (propriété justifiée ou contrat de location) **15 pts**
4. Personnel (référence, qualification et CV) **45 pts**
5. Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux) **15 pts**
6. Capacité financière **05 pts**

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre technique satisfaisante égale à au moins 70% de **oui** et l'offre financière la **mieux-disante** et jugée conforme au DAO, à moins que le Soumissionnaire en question ait un contentieux en cours pour mauvaise évolution des travaux antérieurs.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant 90 jours (03 mois) à partir de la date fixée par la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat Général de la Commune d'Ayos

YAOUNDE le 19 Juillet 2019

Le MAIRE

ZIBI SAMBA Francis

PRÉFECTURE DU NOUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/F32/CDPMPN/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU DU DIRECTEUR A LA SAR/SM DE MAGBA, ARRONDISSEMENT DE
MAGBA DANS LE DEPARTEMENT DU NOUN.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
533645302451740222

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Public, ie Préfet du Département du Noun, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe avec bureau du Directeur à la SAR/SM de MAGBA dans le Département du Noun.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres portent sur la Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à la SAR/SM avec bureau du directeur de Magba dans le Département du Noun et comprennent :

- Les Travaux préparatoires ;
- Les Etudes ;
- Le Terrassement ;
- Les Fondations ;
- La Maçonnerie —élévation ;
- La Charpente - couverture ;
- La Menuiserie bois et métallique ;
- L'Electricité ;
- La Peinture ;
- Les VRD ;
- Les Divers.

3. Cout Prévisionnel

les coûts prévisionnels TTC des opérations à l'issue des études préalables sont de 30.000.000 FCFA.

4. Allotissement

les travaux sont en 01 (un) lot :

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et ayant des compétences dans le domaine.

6. Financement

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public exercice 2019.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture du Fouban.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu et consulté au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture du Fouban, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable 60 000 (soixante mille) F CFA payable à la recelte des finances de Fouban.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture du Fouban, au plus tard le 12/08/2019 6 10 heures, heure locale, déposée contre récépissé et devra porter la mention :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT** » EN URGENCE N°007/AONO/F32/CDPMPN/2019 DU05/07/2019
**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU DU DIRECTEUR LA SAR/SM DE MAGBA DANS LE DEPARTEMENT DU
NOUN.**

FINANCEMENT BIP 2019

NB: Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention :

« RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 600 000 (six cent mille) F CFA valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

validité) devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées conformes par toutes autorités légales établies conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le Ministre des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 12/08/2019 à 11 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Noun siégeant dans la salle de réunions de la Préfecture du Noun 6 Fouban.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non)

Critères éliminatoires :

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique
- Avoir un marché résilié ou abandonné au cours de l'exercice 2016, 2017 du fait de l'entreprise ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Absence de la caution de soumission,
- **Critères essentiels ;**

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

a) Situation financière (2 oui)

-Cadre de sous - détail d'un prix unitaire conforme ;
 -Bordereau de prix en chiffres et en lettres cohérents.

b) Références de l'entreprise (6 oui)

> Expériences Générales de l'entreprise dans le domaine BTP

Nombres de marchés exécutés pendant les trois dernières années dans le domaine de BTP (?1 donne droit à un oui ; ?3 donne droit à un oui ; ?5 donne droit à 1 oui ; = (3 oui)

^ Expériences spécifiques de l'entreprise dans le domaine de construction en bâtiment

Avoir réalisé de manière satisfaisante des marchés de construction, pour 1 marché donne valeur à un oui ; pour 2 marchés donne valeur à un oui ; pour 3 marchés donne valeur à un oui.

a) Personnel d'encadrement de l'entreprise ; (6 oui)

Conducteur des travaux (Ingénieur des Travaux de Génie (Civil ou Rural=1 an) ou Technicien Supérieur du Génie Civil ou Génie Rural 03 ans d'expériences)	
1	CV signé et daté
2	Diplôme certifié
3	CNI certifiée
Chef chantier (Technicien du Génie Civil ou Génie Rural 02 ans d'expérience)	
4	CV signé et daté
5	Diplôme certifié
6	CNI ceulfée

NB :1, 2,3 sont indissociables ainsi que les 4, 5,6

b) Matériel de chantier à mobiliser ; (6 oui)

1	véhicule de liaison pick-up 4x4 ou station wagon
2	Vibreux
3	Groupe électrogène
4	Bétonnière
5	Petit matériel (brouettes, serre Joints pelle, pioches, seaux etc.)
6	Camion

Les contrats de location doivent être joints ; les cartes grises des véhicules doivent être certifiées par un Délégué Régional des Transports autre que celui qui a signé l'acte ou un Délégué Départemental des Transports ; Pour le bâtiment on aura : une bétonnière, vibreur, pick-up ; petits matériels (cartes grises certifiées par les services du Transport et facture donne droit à un oui pour chaque justification)).

c) Méthodologie ; (5 oui)

Planning conforme au délai d'exécution = un oui ; origine des matériaux = un oui ; aspects socio- environnementaux = un oui. Total =3 oui.

Rapport de visite au délai d'exécution de site illustratif avec photos = 1 oui ; plan de localisation = 1 oui.

d) Présentation de l'offre. (2oui)

Reliures et intercalaires de couleur autre que le blanc, respect de l'ordre des pièces.

Seules les soumissions qui auront obtenues au moins 70% de oui seront admises à l'analyse financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante sur la base du montant Hors TVA et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la dote fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

es renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture du Fouban, dès publication du présent avis.

FOUMBAN le 19 Juillet 2019

Le PRÉFET

BONYOMO DONATIEN

COMMUNE D'AYOS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AAONO/CIPM-CA/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE D'AYOS EN LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AUTONOMES, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. PROCEDURE D'URGENCELE MAIRE DE LA COMMUNE D'AYOS, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'AYOS, UN AVIS D' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUS-INDIQUÉS DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La présente Consultation a pour objet l'exécution des **travaux de construction en éclairage public dans la ville d'Ayos, en lampadaires solaires photovoltaïques autonomes, Département du Nyong-et-Mfoumou, Région du Centre.**

Il est à noter que les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées d'un lot unique.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux comprend :

- Les travaux préparatoires et installation de chantier ;
- Les travaux de fondation, maçonnerie, béton armé ;
- Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques ;
- Fourniture et pose des batteries ;
- Fourniture et pose de régulateur de charge MMPT intégrant détecteur crépusculaire ;
- Fourniture et pose de Lampes LED ;
- Fourniture et pose de câblage et connecteur MC4 ;
- Fourniture et pose de candélabres avec crosse ;
- Fourniture et pose de loges batterie et supports module en acier galvanisé.
- Formation de deux agents de maintenance
- Fourniture d'une caisse à outils

Les axes de la ville qui ont été retenus pour l'installation de ces équipements seront recadrés lors de l'établissement du contrat et seront mentionner dans le plan d'exécution.

Axes

Itinéraire 01

Itinéraire 2

Itinéraire 03

Soit un total de **115 lampadaires solaires** à installer conformément à la lettre d'accord de financement du **FEICOM**.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de : **Cent quatre-vingt-quatre millions (184 000 000) FRANCS CFA TTC**

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes Sociétés, Entreprises ou Groupes d'Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des énergies renouvelables par ailleurs justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du Présent Appel d'Offres.

5. Financement

Les travaux objet de la présente consultation sont financés par le Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (**FEICOM**).

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service Economique et du Développement de la Commune d'Ayos.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Economique et du Développement de la Commune d'Ayos sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune d'Ayos d'une somme non remboursable de **cent trente mille francs (130 000 F CFA)** correspondant au frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

8. Remises des offres

Les offres rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et (06) copies respectivement marqués comme tels devront être déposées sous pli fermé contre récépissé à la Commune d'Ayos (Service Economique et du Développement) au plus tard **le 14 aout 2019 à 11 heures précises**, heure locale et elle devront porter la Mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°008/AAONO/C/ND/CIPM/2019 DU 19/07/2019**

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE D'AYOS , EN LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AUTONOMES, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. »

« *A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.* »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est **de quatre (04) mois**. Les travaux seront livrés dans la ville d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de consultation, par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de **trois millions trente mille (3 030 000) Francs CFA**. Le cautionnement provisoire devra être valide pendant **cent vingt (120) jours**, à Compter de la date limite de remise des offres. L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraine l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif pour le soumissionnaire déclaré attributaire ou après publication des résultats pour ceux n'ayant pas été retenus.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le mode de séparation de l'offre financière, administrative et technique. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement particulier d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **14/08/2019 à 12 heures locales**, dans la salle annexe du Foyer Municipal d'Ayos par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier et d'un observateur indépendant.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif entrainera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.

13. Critères d'évaluation

A. LES CRITERES ELIMINATOIRES

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit de :

1. Absence ou non-conformité au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif
2. Offre technique et / ou financière incomplète
3. Non présentation de l'attestation de visite du lieu signé par le maitre d'ouvrage.

B. CRITERES DE QUALIFICATION (ESSENTIELS)

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ils porteront sur :

1. Présentation du dossier **oui/non**
2. Expérience de prestations similaires **oui/non**
3. Disponibilité matériel de chantier et équipements essentiels (propriété justifiée ou contrat de location) **oui/non**
4. Personnel (référence, qualification et CV) **oui/non**
5. Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux) **oui/non**
6. Capacité financière **oui/non**

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre technique satisfaisante égale à au moins 70% de **oui** et l'offre financière la **moins-disante** et jugée conforme au DAO, à moins que le Soumissionnaire en question ait un contentieux en cours pour mauvaise exécution des travaux antérieurs.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant 90 jours (03 mois) à partir de la date fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat Général de la Commune d'AYOS.

YAOUNDE le 19 Juillet 2019

Le MAIRE

ZIBI SAMBA Francis

INSTITUT DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/MINRES/IRGM/BIP/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 RELATIF À LA RÉALISATION D'UN FORAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR ÉNERGIE SOLAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (IRGM).

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM), Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la structure dont il a la charge, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) relatif à la réalisation d'un forage **pour l'alimentation en eau potable par énergie solaire à la Direction Générale de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM).**

2. Consistance des prestations

Les travaux faisant l'objet du présent Appel d'Offres consisteront en la réalisation d'un forage avec supprimeur destiné à la production d'eau potable par énergie solaire. Il s'agira de :

- réaliser l'étude hydrogéologique et géophysique ;
- réaliser le forage ;
- tuber, mettre la crépine et développer ledit forage à l'air lift ;
- désinfecter ledit forage ;
- faire des essais de pompage, daller, analyser et installer une pompe solaire ;
- construire le local technique et installer le système de sécurité ;
- fournir et poser la cuve de stockage constituée d'une bombonne de 3000 litres et la relier à la pompe et au réseau de distribution via un supprimeur par une canalisation en PVC ;
- fournir et mettre en place les panneaux photovoltaïques et leurs accessoires pouvant alimenter la pompe et le supprimeur ;
- fournir une caisse à outils ;
- raccorder ledit forage au circuit de la Camwater d'alimentation en eau des bâtiments de la Direction Générale de l'IRGM et le mettre en service ;
- former le personnel sur l'utilisation et l'entretien de l'ouvrage.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Quinze millions (15 000 000) de francs CFA.**

4. Allotissement

Les prestations, objet du présent avis de consultation, sont constituées d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux prestataires nationaux disposant d'une expérience avérée dans la réalisation des travaux d'hydraulique, non défaillants.

Connaissance des lieux et conditions générales des travaux

L'adjudicataire des travaux devra avoir visité et examiné l'emplacement exact des lieux d'exécution des travaux et ses environs. Il devra également connaître les voies et moyens d'accès aux sites, les installations nécessaires, les conditions climatiques, le niveau des drains et ruisseaux, les possibilités d'inondation et le niveau de la nappe phréatique.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le **Budget d'Investissement Public de l'IRGM**, de l'exercice 2019, sur la ligne d'imputation budgétaire : **5301003-04-76-01-739900 - 22 11 10 - Aménagement des voies et réseaux internes (eau, électricité etc.)**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat des marchés de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM) sis à Elig Essono, face BEAC, B.P. : 4110 – Nlongkak Yaoundé, Tél : (237) 222 22 24 30, Fax (237) 222 22 24 31.**

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à l'adresse ci-dessus, contre versement d'une somme non remboursable de **Quarante-cinq mille (45 000) francs CFA, payable dans le compte N° 335988 ouvert au nom de l'ARMP (CAS-ARMP)** dans les livres des différentes agences de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au **Secrétariat du Directeur Général de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM) sis à Elig Essono, face BEAC, B.P. : 4110 – Nlongkak Yaoundé, Tél : (237) 222 22 24 30, Fax (237) 222 22 24 31, au plus tard le 27 août 2019 à 12 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« **Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/MINRESI/IRGM/BIP/ CIPM/2019 du 22 juillet 2019, relatif à la réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau potable par énergie solaire à la Direction Générale de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM)**»

Financement : **BIP-IRGM, Exercice 2019**

« **A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** ».

10. Délai de Livraison

L'ensemble des travaux faisant l'objet du présent Appel d'Offres devra être terminé en totalité dans un délai de **deux (02) mois maximum**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les interruptions de chantier dues aux saisons de pluies au cours des travaux, la période d'installation de l'entreprise et le temps nécessaire aux études ainsi que les délais que se réserve le Maître d'Ouvrage pour approuver le projet d'exécution. L'achèvement de l'ensemble des travaux sera constaté par la réception technique. La réception aura lieu à la Direction Générale de l'IRGM sise à Yaoundé Elig-Essono, Face BEAC.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, d'un montant de **Trois cent mille (300 000) francs CFA et a une durée de validité de Trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.**

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité Administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement **dater de moins de trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée en **un (01) seul temps.**

L'ouverture des plis comportant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le 27 août 2019 à 13 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'IRGM, siégeant dans la salle de réunion de l'IRGM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

13.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Pièces non conformes et non régularisées dans les 48 heures après dépouillement;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Dossier technique incomplet ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Non-respect des critères énoncés dans les TDR;
- Omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix unitaires, le devis quantitatif et estimatif, ou d'une décomposition des prix forfaitaire quantifié.

13.2 Critères essentiels

Les offres seront évaluées sur la base du **système binaire (oui/non)**

Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe.

- Présentation générale de l'offre oui/non
- Références de l'entreprise dans les travaux similaires oui/non
- Expérience du personnel d'encadrement) oui/non
- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non
- Délai d'exécution oui/non
- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières oui/non
- Propositions techniques..... oui/non

Seuls les Soumissionnaires ayant rempli les critères techniques exigées (75 % de oui au moins) verront leurs offres financières examinées.

14. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la **moins-disante et qui aura rempli les capacités de qualification techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante.**

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 (Quatre-vingt-dix) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du **Secrétariat des marchés de l'IRGM, sis à Elig Essono, face BEAC, B.P : 4110 – Nlongkak Yaoundé, Tél : (237) 222 22 24 30, Fax (237) 222 22 24 31).**

Lutte contre la corruption

Pour toute dénonciation d'actes de corruption contacter la cellule de lutte anti-corruption au 222 20 37 32, 658 26 26 82 et 651 64 91 94 , Fax : 222 20 37 30. Numéro vert 1517, BP : 33200, Yaoundé. Email : info@conac.cm, site web : www.conac.cm.

YAOUNDE le 19 Juillet 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

HELL JOSEPH VICTOR

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°3982/AONOPU/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
53 27 350 04 340001 2242

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de son département ministériel, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène.

2. Consistance des prestations

La prestation, objet du présent Appel d'Offres, consiste en la fourniture et en l'installation, au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, d'un groupe électrogène dont les composantes et les caractéristiques techniques sont listées à la pièce N°4 du Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est de **cinquante millions, huit cent soixante-cinq mille, neuf cent soixante-dix-sept (50 865 977) francs CFA**, Toutes Taxes Comprises.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun, en règle avec l'administration fiscale et non exclues de la commande publique.

5. Financement

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local au titre de l'exercice 2019, imputation : **53 27 350 04 340001 2242**.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 211, téléphone n°222 22 15 53.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent avis, dans les locaux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 211, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **soixante mille (60 000) francs CFA** payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

8. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposés contre récépissé au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, deuxième étage, porte 211, au plus tard **le 06 août 2019 à 14 H00, heure locale**, portant les mentions suivantes :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°
3982/AONOPU/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU MINISTÈRE DE LA
DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL*

« À N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **06 août 2019 à 15 H00**, heure locale, dans la Salle de Conférences du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINDDEVEL siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

dossier administratif incomplet ou non conforme. À l'exception de la caution de soumission dont l'absence à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre, un délai réglementaire de 48h est accordé aux soumissionnaires pour produire la pièce manquante ou remplacer la pièce non conforme dans le dossier administratif (Art 92 (9) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics) ;

- dossier technique incomplet ou non conforme ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par l'Autorité des Marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;
- absence de la décomposition des prix forfaitaires et/ou du sous-détail des prix unitaires ;
- absence de certificat d'origine et de garantie du fabricant du groupe électrogène proposé ;
- absence de service après-vente ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- présentation de l'offre ;
- caractéristiques techniques du groupe électrogène et des composants complémentaires proposés;
- délai de livraison ;
- service après-vente ;
- garantie ;
- expérience du fournisseur ;
- conditions d'acceptation du Marché (CCAP, Dossier Technique et Dossier Financier signés et datés suivant les indications du DAO).
- capacité financière supérieure ou égale à vingt millions(20.000.000) de F CFA.

Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70% des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.

12. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux jours et heures ouvrables, au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 211, téléphone n°222 22 15 53. /-

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MINISTRE

ELANGA OBAM GEORGES

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°3983/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE BERLINE AU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
53 27 350 04 340001 2280

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de son département ministériel, un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture d'un véhicule berline.

2. Consistance des prestations

La prestation, objet du présent Appel d'Offres, consiste en la fourniture, au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, d'un véhicule berline dont les caractéristiques techniques sont listées à la pièce N°4 du Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est **quatre-vingt-seize millions, cinq cent mille (96 500 000) francs CFA**, Toutes Taxes Comprises

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux concessionnaires automobiles ou toute autre entreprise exerçant dans l'activité de la vente de véhicules homologués par le Ministère des Transports et installés en République du Cameroun, en règle avec l'administration fiscale et non exclues de la commande publique.

5. Financement

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local au titre de l'exercice 2019, imputation : **53 27 350 04 340001 2280**.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 211, téléphone n°222 22 15 53.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, dans les locaux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 211, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000 francs) CFA** payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

8. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, deuxième étage, porte 211, au plus tard le 13 aout 2019 à 14 H00, heure locale, portant les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 3983/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019
POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE BERLINE AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU
DÉVELOPPEMENT LOCAL
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **13 aout 2019 à 15 H00**, heure locale, dans la Salle de Conférences du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINDDEVEL siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif incomplet ou non conforme. À l'exception de la caution de soumission dont l'absence à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre, un délai réglementaire de 48h est accordé aux soumissionnaires pour produire la pièce manquante ou remplacer la pièce non conforme dans le dossier administratif (Art 92 (9) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics) ;
- dossier technique incomplet ou non conforme ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par l'Autorité des Marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;
- absence de capacité financière ;
- absence de certificat d'origine et de garantie du fabricant du véhicule berline proposé ;
- absence d'homologation du véhicule proposé pour les non concessionnaires ;
- absence de garage agréé ou de contrat de partenariat avec un garage agréé pour les non concessionnaires;
- absence de service après-vente ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- présentation de l'offre ;
- caractéristiques techniques du véhicule berline proposé;
- délai de livraison ;
- service après-vente ;
- garantie ;
- expérience du fournisseur ;
- conditions d'acceptation du Marché (CCAP, Dossier Technique et Dossier Financier signés et datés suivant les indications du DAO) ;
- capacité financière supérieure ou égale à trente-cinq millions(35.000.000) de francs CFA.

Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70% des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.

12. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux jours et heures ouvrables, au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 211, téléphone n°222 22 15 53. /-

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MINISTRE

ELANGA OBAM GEORGES

COMMUNE DE YOKO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) DANS LE NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO (SITE HOTEL DE VILLE ET LOGEMENTS SOCIAUX) - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM- REGION DU CENTRE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2019, **Le Maire de la commune de Yoko, Autorité Contractante**, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable (AEP) dans le nouveau quartier administratif de Yoko (Site hôtel de ville et logements sociaux), Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

Partie 1

- Etudes et installation de chantier ;
- Récurage du captage
- Essai de pompage, superstructure et captage ;
- Fourniture et pose de préfiltre;
- Etudes géotechniques

Partie 2

- Travaux préliminaires
- Fondations
- Béton armé en élévation
- Maçonnerie
- Enduits
- Peinture alimentaire à l'intérieur de la bache et du réservoir
- Peinture type Colorado couleur gold
- Menuiserie métallique
- Electricité (énergie solaire)
- Fluides (Plomberie)
- Assainissement
- Equipements

3. Cout Prévisionnel

le coûtprévisionnel des travaux est de **trente-deux (32) millions de FCFA** et la source de financement est le MINEE.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises des Travaux Hydrauliques de Droit Camerounais installées au Cameroun et spécialisées dans l'exécution des forages et adductions d'eau.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du **MINEE** Exercice 2019.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu auprès du Maître d'Ouvrage (COMMUNE DE YOKO – secrétariat général) sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50.000) francs CFA** au Trésor Public (**Recette Municipale de Yoko**).

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont:

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge sous plis fermé, **dans la salle de réunion de la Mairie de Yoko** au plus tard **le 13 Août 2019 à 14 heures précises** et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/RC/D-MK/C-YKO/SG/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) DANS LE NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO (SITE HOTEL DE VILLE ET LOGEMENTS SOCIAUX) - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM- REGION DU CENTRE À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT.** »

8. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **quatre (04) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et suggestions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le montant de la caution est fixé à **six cent quarante mille (640 000) FCFA**.

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Ouverture des Plis

La Commission Interne de passation des marchés publics de la commune de Yoko procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 13 Août 2019 à partir de 15 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Yoko**. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

11. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes**:

- **1^{ère} étape**: Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape**: Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape**: Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants:

- Critères éliminatoires

-Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes, (**Article 92 (9) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics**).
- b) Pièce falsifiée (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).

- Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning »;
- c) Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels;

- Offre financière

- a) Offre financière incomplète;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

-Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **25 critères essentiels** ci-dessous:

- a) Présentation de l'offre et connaissance du site sur **04 critères**;
- b) Chiffre d'affaires références du soumissionnaire et accès a une ligne de crédit sur **05 critères**;
- c) Qualification du conducteur des travaux + chef chantier et leur expériences sur **06 critères**;
- d) Analyse des prestations à effectuer, organisation et planning d'exécution sur **02 critères**;
- e) Matériel de chantier en propre ou en location sur **08 critères**.

12. Attribution

Le Maire de la Commune de Yoko, Autorité Contractante, attribuera la Lettre commande au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la **Commune de Yoko – secrétariat général**.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

COMMUNE DE YOKO

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°008/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YOKO/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO - COMMUNE DE YOKO – DEPARTEMENT DU
MBAM ET KIM.**

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , BUDGET
AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Yoko, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction du Centre Culturel (salle de spectacle, bibliothèque, restaurant, bureaux, local technique de la radio communale, toilettes) de Yoko - Commune de Yoko - Département du Mbam et Kim.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- L'installation de chantier- amenée et repli du matériel;
- Les études techniques (projet d'exécution, plans de recollements)
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – Elévations ;
- La charpente – couverture ;
- Les menuiseries bois ;
- Les menuiseries métalliques ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD ;
- La construction d'un forage autonome avec réserve et panneaux solaire.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises des travaux publics de droit camerounais installées au Cameroun et spécialisées dans l'exécution des travaux de bâtiments et travaux publics.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Le projet de construction du Centre Culturel de Yoko est financé par les ressources FEICOM/COMMUNE DE YOKO à hauteur de **136 950 000 (cent trente-six millions neuf cent cinquante mille) francs CFA TTC.**

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu auprès de l'Autorité Contractante (Commune de Yoko – Secrétariat Général) sur présentation d'une quittance de reversement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA** à la **Recette Municipale de la commune de Yoko.**

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu auprès de l'Autorité Contractante (Commune de Yoko – Secrétariat Général) sur présentation d'une quittance de reversement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA** à la **Recette Municipale de la commune de Yoko.**

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge sous plis fermé, **dans la salle de réunions de l'hôtel de ville de Yoko** au plus tard **le 13 Août 2019 à 14 heures précises** et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/ A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.** »

8. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **cinq (05) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et suggestions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

9. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) établi, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances et dont le montant est de **2 739 000 (deux millions sept cent trente-neuf mille) francs CFA**.

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

10. Ouverture des Plis

La Commission interne de passation des marchés publics de la Commune de Yoko procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 13 Août 2019 à partir de 15 heures** dans la Salle de réunions de l'hôtel de ville de Yoko.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours ouvrables** aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- Critères éliminatoires

a) Portant sur les pièces administratives

- Dossier incomplet ou pièces non conformes, (**Article 92 (9) du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics**).
- Pièce falsifiée (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).

b) Portant sur l'Offre technique

- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés.
- Absence dans l'offre technique d'un chapitre consacré à l'organisation, la méthodologie et le planning du projet.
- Non satisfaction, au moins, à **70 %** des critères essentiels.

c) Portant sur l' Offre financière

- Offre financière incomplète.
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.
- Absence d'un sous-détail de prix.

- Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de critères essentiels qui seront appliqués sur cinq composantes de l'offre technique présentées dans le tableau ci-dessous :

N°	Composantes de l'offre technique	Nombre de critères à appliquer
1	La connaissance du site	03
2	Le personnel d'encadrement de l'entreprise	12
3	Les références techniques et capacité financière	07
4	Les moyens techniques et matériels	04
5	La méthodologie d'exécution	07
	Nombre de critères	33

12. Attribution

Le Maire de la Commune de Yoko, Autorité Contractante, attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la Commune de Yoko – Secrétariat Général.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

COMMUNE DE YOKO

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°009/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YOKO /2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA SURVEILLANCE ET LE
CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO - COMMUNE DE
YOKO - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIMFINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE YOKO**

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , BUDGET
AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Yoko, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour **la surveillance et le contrôle des travaux de construction du Centre Culturel de Yoko** - Commune de Yoko - Département du Mbam et Kim.

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra:

- Surveiller et contrôler les travaux :

- Exploiter les documents graphiques (plans d'exécution) en vue des évaluations ultérieures des travaux ;
- Suivre l'installation du chantier conformément au plan proposé par l'entreprise adjudicataire ;
- Contrôler les pièces techniques notamment les journaux de chantier et les procès-verbaux de réunions de chantier ;
- Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages suivant les prescriptions techniques contractuelles ;
- Produire des rapports mensuels faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux ;
- Produire un rapport final faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux

- Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
- Veiller à l'établissement des plans de recollement.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

3. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à tous les Bureaux d'Etudes Techniques (BET) de Droit Camerounais ayant une bonne maîtrise dans l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget du **FEICOM/Commune de Yoko**. Le montant prévisionnel s'élève à **Neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents (9 586 500) CFA**.

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu (dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres) auprès du (Maître d'ouvrage - secrétaire General), sur présentation d'une **quittance de versement à la Recette Municipale de Yoko** d'une somme non remboursable, au titre des frais d'acquisition du **DAO**, de **Trente mille (30 000) francs CFA**.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu (dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres) auprès du (Maître d'ouvrage - secrétaire General), sur présentation d'une **quittance de versement à la Recette Municipale de Yoko** d'une somme non remboursable, au titre des frais d'acquisition du **DAO, de Trente mille (30 000) francs CFA.**

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge sous plis fermé, **dans la salle de réunions de l'hôtel de ville de Yoko** au plus tard **le 13 Août 2019 à 14 heures précises** et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM /2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DE YOKO - COMMUNE DE YOKO-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

8. Delai de Livraison

La durée des prestations est estimée à **six mois** détaillée ainsi qu'il suit:

- Installation du Bureau de Contrôle Technique : un demi (0,5) mois
- Suivi et contrôle des travaux : Cinq (05) mois
- Rédaction du rapport de fin de chantier (réception provisoire) et démobilisation du Bureau de Contrôle Technique : un demi (0,5) mois

9. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) établi, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances et dont le montant est **de 191 730 (cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente) francs CFA.**

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

- Présentation de l'offre :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après qui sont contenus dans deux enveloppes fermées et scellées dont :

- L'enveloppe A -Pièces administratives (volume 1) et Offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe B -Offre financière (volume 3).

Les deux enveloppes précitées sont placées dans une troisième fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en **deux (02) temps.**

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **13 Août 2019** à partir de **15 heures** dans la salle des réunions de l'hôtel de ville de Yoko.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu le dossier administratif conforme et obtenu une note technique égale ou supérieure à **70 points sur 100.**

-Délai de réponse des soumissionnaires :

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de répondre à cet Appel d'Offres un délai de réponse de **vingt (20) jours** ouvrables à compter de la date de publication de cet avis.

11. Critères d'évaluation

~~L'évaluation des offres se fera en **deux (02) étapes :**~~



- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif et évaluation technique des offres de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes et ayant obtenu une note commune supérieure ou égale à 70 sur cent.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

-Critères éliminatoires :

- portant sur les Pièces administratives :

- Dossier incomplet ou pièces non conformes, (**Article 92 (9) du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics**).
- Pièce falsifiée (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).

-portant sur l'Offre technique :

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;
- Note technique inférieur à **70/100** ;
- Non inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil pour le Chef de Mission ;
- Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

- Offre financière :

- Offre financière incomplète ;
- Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du sous détail des prix

- Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

Critères essentiels	Note technique
Expérience du BCT	15 points
Plan de travail et méthodologie proposée en rapport avec les TDR	10 points
Qualification des experts	55 points
Moyens matériels	15 points
Capacité financière	5 points

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

- Les offres financières

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :
 Avec NF_i = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins disante, MS = montant évalué du soumissionnaire
 La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :
 , avec NF = Note finale ; Nt = Note technique.

12. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre commande au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux-disante, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

L'Autorité Contractante pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la Commune de Yoko – Secrétariat Général.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

COMMUNE EDZENDOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N° 005 /AONO/C-EDZ/SG/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE
HUMAINE DANS LES LOCALITES SUIVANTES : AFAN-ATEBINI 1, LIEU DIT EGLISE ORTHODOXE ;CETIC
EDZENDOUAN; AFAN-ATEBINI 2 CHEFFERIE ; LYCEE DE NDZANA ; BRIGADE DE GENDARMERIE
EDZENDOUAN; SOUS-PREFECTURE EDZENDOUAN, DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE :**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la **Commune d'EDZENDOUAN** (Autorité Contractante), lance en **PROCEDURE D'URGENCE** pour le compte de la Commune **d'EDZENDOUAN**, un Appel d'Offres National Ouvert **POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES SUIVANTES : AFAN-ATEBINI 1, LIEU DIT EGLISE ORTHODOXE ;CETIC EDZENDOUAN; AFAN-ATEBINI 2 CHEFFERIE ; LYCEE DE NDZANA ; BRIGADE DE GENDARMERIE EDZENDOUAN; SOUS-PREFECTURE EDZENDOUAN, DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent la réalisation des opérations ci-après :

a-MOBILISATION GENERALE

-Mobilisation atelier de forage, étude géophysique et implantation

b-FORAGE

-Installation, Montage et Démontage

-Foration en terrains altérés en 8"1/2 à 10"

-Fourniture, Pose et arrachage de tubes provisoire de protection en PVC plein 17 5 -195 mm

-Foration du socle au Marteau Fond.de Trou en 6"1/2 en 165 mm

c-EQUIPEMENT- DEVELOPPEMENT-POMPAGE

-Fourniture de tubes PVC pleins provisoire 112-125 mm

-Fourniture et pose de tubes PVC crépines 112 - 125 mm/6m

-Fourniture et pose de sabot en PVC plein 112 - 125 mm/6m

-fourniture et pose du massif filtrant de gravier calibré 1-3 mm et joint d'argile

-Mise en place d'un bouchon en tête de forage

-Nettoyage et Développement à l'air lift

-Essai de pompage simplifié par pallier

-Analyse Physico chimique et bactériologique de l'eau

-Désinfection du Forage

d-SUPERSTRUCTURE

-Cimentation Margelle anti bourbier

-Aménagement d'un puisard muni d'une dalle, d'un canal d'évacuation en BA de 4m

-Construction d'une clôture, crépie et peinte, en agglomérés de 15 x 20 x 40 hourdés au mortier de ciment

-Aménagement d'un abreuvoir de 200 litres de capacité en BA, muni d'une vanne d'évacuation

-Fourniture et pose de portillon de dimensions 0,90 x 0,80 en menuiserie métallique

-Fourniture et pose d'une pompe à motricité humaine de qualité supérieure

-Fourniture et pose d'une chaîne avec cadenas

e-SYSTEME DE MAINTENANCE

-Animation et formation des artisans réparateurs

-Fourniture d'arrosoir en tôle galvanisée, de 15 litres

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de **Cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué d'un seul lot.

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités technique, financière et juridique, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) de la République du Cameroun, **MINDDEVEL, exercice 2019, imputation numéro 53 27 351 01 641133 2246 821**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté à la **Commune D'EDZENDOUAN, dans la MEFOU et AFAMBA, Région du Centre**, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la **Commune d'EDZENDOUAN, dans le Département de la MEFOU et AFAMBA, Région du Centre**, contre présentation d'une quittance de versement de **(75 000) Soixante-quinze mille francs CFA**, délivrée par la **Recette Municipale d'EDZENDOUAN**, représentant les frais d'achat du dossier non remboursables.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un original et **six (06)** copies marquées comme tels devront parvenir à la **Commune d'EDZENDOUAN** au plus tard le **13 Août 2019 à 11** (heure locale), et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 005 /AONO/C-EDZ/SG/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES SUIVANTES : AFAN-ATEBINI 1, LIEU DIT EGLISE ORTHODOXE ; CETIC EDZENDOUAN; AFAN-ATEBINI 2 CHEFFERIE ; LYCEE DE NDZANA ; BRIGADE DE GENDARMERIE EDZENDOUAN; SOUS-PREFECTURE EDZENDOUAN, DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03)** mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de **1000 000 (Un million) francs CFA**. La caution sera libellée sous l'une des formes suivantes :

- Caution de garantie Bancaire établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances
- Quittance de versement dans une caisse de consignation au Trésor Public et valable pendant (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies légalisées par les autorités compétentes et datant de moins de **trois (3) mois**.

13. Ouverture des Plis

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **13 Août 2019 à 12 h 00** dans la **salle de réunion de la Commune d'EDZENDOUAN dans la MEFOU et AFAMBA, REGION DU CENTRE**.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

- 1-Absence de la Caution de Soumission;
- 2-Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- 3-Omission d'un Sous Détail des Prix quantifié;
- 4-Non-conformité d'une pièce de l'Offre administrative **sous 48 heures à compter de la date d'ouverture des plis** ;
- 5-Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de **70%** d'éléments positifs;

14.2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (**OUI ou NON**). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- 1-L'Attestation et le Rapport de visite de site signé sur l'honneur par le Prestataire;
- 2-La présentation du dossier de Soumission ;
- 3-Références de l'Entreprise dans **la construction et/ou la réhabilitation des Forages ou Adductions d'Eau**;
- 4-La disponibilité du matériel, du personnel et des équipements essentiels ;
- 5-Qualification et expérience du personnel du chantier ;
- 6-La méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux ;
- 7-La Capacité financière de l'entreprise.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura fourni une offre technique dont l'évaluation est supérieure ou égale à 70% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de **Quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à **la Commune d'EDZENDOUAN**, dans le **DEPART**
Signature de la lettre commande

A l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des attributaires par la Commission Interne de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par **le Maire de la Commune d'EDZENDOUAN** , la Lettre-Commande est souscrite par l'Entrepreneur et signée par **le Maître d'Ouvrage(Autorité Contractante)**.

YAOUNDE le 19 Juillet 2019

Le MAIRE

ZING SERGE DIEUDONNE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE SANAGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALE OUVERT N°07/AAONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2019 DU 22/07/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU DIRECTEUR EN MATERIAUX LOCAUX A LA SAR/SM DE VERLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration des structures d'accueil dans les structures Publique de formation professionnelle et conformément au décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement portant sur l'utilisation des matériaux locaux, le **Préfet du Département de la Haute-Sanaga, Autorité Contractante**, lance pour le compte du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Maitre d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour les travaux de construction de deux salles de classe avec bureau en matériaux locaux à la **SAR/SM de VERLA**.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – élévation en briques de terre comprimée;
- Charpente – couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Menuiserie bois ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD ;

les caractéristiques du bois à utiliser sont les suivants :

- Le bois devra être sain et ne pas comporter des nœuds, corps étrangers, fentes ou fractures d'abattage.
- Type : mi-dur
- Essence : SIPO, SAPPELLI, MAKORE
- Séchage : bois sec avec un taux d'humidité de 17% maximum.

3. Cout Prévisionnel

montant prévisionnel de **vingt-cinq millions (25 000 000) de F CFA**.

4. Allotissement

NB: Cet Appel d'Offres n'est pas alloti.

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux P.M.E de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné. Une préférence sera accordée aux soumissionnaires résidants à proximité du lieu d'exécution des travaux et ayant réalisé des opérations similaires.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (BIP, Exercice 2019)

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Nanga-Eboko dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Nanga-Eboko dès publication du présent avis, sur présentation de l'original et d'une copie (à déposer) du reçu de versement d'une Somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette de Finance de Nanga-Eboko..

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais présentée sous forme reliée et établie en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé au Secrétariat de la Préfecture de Nanga-Eboko au plus tard le **13/08/2019 à 12 heures** et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
 N° 07/AAONO/MINAT/RCE/DHS/PNE/CDPM-HS/2019 DU 22/07/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU DIRECTEUR EN MATERIAUX LOCAUX A LA SAR/SM DE VERLA
 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux qui court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer est fixé à **cinq mois (05) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **cinq cent mille (500 000) F CFA** établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurances, agréée par le MINFI, sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le **13/08/2019 à 13 heures** dans la salle de réunion de la Delegation Départementale des Marchés Publics de la Haute-Sanaga par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics à Nanga-Eboko.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

Les principaux critères d'irrecevabilité des offres sont:

N°	Désignations
1	Non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du moratoire réglementaire de 48 heures
2	Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scanné
3	Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères d'évaluation- (16/20)

4	Absence d'un sous détail des prix
5	Absence d'un prix quantifié dans l'offre financière

-Principaux critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (**oui**) ou négative (**non**) avec un seuil de **80%** pour l'ensemble desdits critères essentiels pris en compte--(16/20)

N°	Activité	Oui/Non
A)	les références de l'entreprise dans les réalisations similaires	
B)	Attestation de visite du site + photo	
C)	Attestation de surface financière (un tiers du montant provisionnel de l'offre)	
D)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
E)	la disponibilité du matériel et des équipements essentiels	
F)	Méthodologie d'exécution, organisation et planning des travaux.	
G)	Délai d'exécution	
H)	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page et signé avec le cachet de l'entreprise à la fin.	
I)	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) complété et paraphé à chaque page et signé avec le cachet de l'entreprise à la fin	

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la **moins disante**, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au **moins 80%** des critères essentiels.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **quatre vingt dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Préfecture de Nanga-Eboko ou a la DDEFOP/HS.

YAOUNDE le 19 Juillet 2019

Le PRÉFET

NANGA DANG Albert

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015.19/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE TROIS (03) GROUPES MOTOPOMPES INCENDIE (GMPI) DE 350M3/H A 12 BAR DE TYPE THERMIQUE (SELON LE STANDARD NFPA20 OU EQUIVALENT) DONT DEUX (02) AU DEPOT DE BAFOUSSAM ET UN (01) AU DEPOT DE NGAOUNDEREFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2019

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
S01A1 & G.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers lance pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la fourniture, à l'installation et la mise en service de trois (03) groupes motopompes incendie (GMPI) de 350m³/h à 12 bar de type thermique (selon le standard NFPA20 ou équivalent) dont deux (02) au dépôt de Bafoussam et un (01) au dépôt de Ngaoundere.

2. Consistance des prestations

Les Prestations comprennent essentiellement :

- La fourniture de trois (03) GMPI de 350m³/h à 12 bar de type thermique (selon le standard NFPA20) ;
- La fourniture des accessoires (vannes, brides, clapets, filtre Y, réductions concentriques et excentriques, manomètre, et débitmètres etc....) ;
- La modification des manifolds (Aspirations et Refoulement) ;
- Les travaux d'installation des trois GMPI (Génie civil, chaudronnerie et tuyauterie) ;
- La mise en service des GMPI ;
- La formation du personnel à l'utilisation de ces équipements.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est toutes taxes comprises (TTC) de **deux cent quatorze millions six cent cinquante mille francs (F CFA 214 650 000)**.

4. Allotissement

Les Prestations sont constituées d'un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans le domaine relatif à l'objet.

6. Financement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP pour le compte de l'exercice 2019 sur les lignes d'imputation budgétaire **S01A1 & G**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House, Tel : 233 40 54 45 / Poste 1248.), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax (237) 233 40 47 96 N° de poste 1248), dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent mille francs(F CFA 100 000)** payable dans le compte N°**335988** intitulé "**Compte Spécial CAS-ARMP**" ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'appel d'offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **06/08/2019 à 09h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House) B.P : 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax(237) 233 40 47 96 N° de poste 1248 avec la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015.19/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE TROIS (03) GROUPES MOTOPOMPES INCENDIE (GMPI) DE 350M³/H A 12 BAR DE TYPE THERMIQUE (SELON LE STANDARD NFPA20 ou EQUIVALENT DONT DEUX (02) AU DEPOT DE BAFOUSSAM ET UN (01) AU DEPOT DE NGAOUNDERE. »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison et l'installation des équipements objet du présent Appel d' Offres est de sept (07) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant **de quatre millions de francs (F CFA 4 000 000)** ; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'acte uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **06/08/2019 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des marchés de la SCDP au Club House de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation technique. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence d'une pièce du dossier administratif;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet ;

Offre technique

- Absence d'un document justifiant la conformité des équipements à l'objet de l'Appel d'Offres ;
- Non-obtention de 80 % des critères essentiels, soit la validation de 4 critères essentiels sur 5 ;

Offre financière

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

-Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

-Devis Quantitatif et Estimatif (DQE);

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivants :

CRITERES	NOTE
Références de l'Entreprise	Oui/Non
Documentation justifiant la fourniture	Oui/Non
Planning d'exécution des prestations conforme au délai prescrit par le DAO	Oui/Non
Moyens humains et matériels	Oui/Non
Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché	Oui/Non

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (Sise au-dessus du Club House; Téléphone (237) 233 40 54 45 / n° de poste 1248).

DOUALA le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016.19/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU DEPOT SCDP DE BERTOUA, LE REMPLACEMENT ET LA MISE EN SERVICE DU GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU DEPOT SCDP DE BESSENGUE A DOUALA FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2019

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
O02Q1ET G.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un groupe électrogène de secours au dépôt SCDP de Bertoua, le remplacement et la mise en service du groupe électrogène de secours au dépôt SCDP de Bessengue à Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent les tâches contenues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalable est toutes taxes comprises (TTC) de **quarante-huit millions de francs (F CFA 48 000 000)**.

4. Allotissement

Les prestations sont constituées d'un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans le domaine relatif à l'objet.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2019 sur les lignes d'imputation budgétaire O02Q1et G.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP, Tel : 233 40 54 45 / Poste 1248.), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction générale de la SCDP/Cellule des marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax (237) 233 40 47 96 N° de poste 1248 dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable payable dans le compte N°335 988 intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang, d'un montant de **quarante mille francs. (F CFA 40 000)**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **06/08/2019 à 09h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax(237) 233 40 47 96 N° de poste 1248 avec la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016.19/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU DÉPÔT SCDP DE BERTOUA, LE REMPLACEMENT ET LA MISE EN SERVICE DU GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU DÉPÔT SCDP DE BESSENGUE À DOUALA».
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations est de **quarante-cinq (45) jours**.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de **neuf cent soixante mille francs (F CFA 960 000)**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'acte uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **06/08/2019 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des marchés de la SCDP au Club House de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou scanné, fausse déclaration ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la Commission à cet effet ;

- Offre technique

- Non-obtention de 80% à l'évaluation technique, soit la validation de quatre (4) critères essentiels sur cinq (5).

- Offre financière

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

-Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

-Devis Quantitatif et Estimatif (DQE);

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivant :

- Références de l'Entreprise oui/non
- Moyen matériels oui/non
- Moyen humains oui/non
- Méthodologie et planning d'exécution des prestations oui/non
- Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché oui/non

Soit un total de 5 critères

15. Attribution

L'attribution du marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés ;
Téléphone (237) 233 40 54 45 / n° de poste 1252.

Visite des sites

Une visite des sites (Bertoua et Bessengue) est nécessaire à chaque candidat dès la publication de présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par chaque responsable de site.

DOUALA le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°017.19/AONR/DG/SI/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF A L'ELABORATION D'UN CAHIER DE CHARGES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION INTEGREE « ENTERPRISE RESOURCE PLANNING (ERP) » A LA SCDP.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
I01G1 ET G.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des dépôts Pétroliers lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Restreint relatif à **l'élaboration d'un cahier de charges pour la mise en place d'une solution de gestion intégrée « Enterprise Resource Planning (ERP) »**.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter dans le cadre de la mission comprennent les tâches suivantes :

La réalisation d'un diagnostic du système d'information existant

- Analyse de la chaîne de valeur de la SCDP et de sa place au sein de la chaîne de valeur du secteur pétrolier au Cameroun.
- Analyse des enjeux stratégiques et opérationnels de la SCDP.
- Cartographie des processus métiers existants.
- Analyse des forces et faiblesses des applications de gestion existantes eu égard aux enjeux stratégiques et opérationnels.
- Formulation des recommandations d'évolution du système d'information de la SCDP.
- Orientations fonctionnelles et techniques retenues pour la suite de l'étude.

La production d'un dossier d'architecture du système d'information cible

- Définition et cartographie du périmètre fonctionnel du système d'information cible.
- Identification et description des scénarii d'architecture applicative pertinents.
- Identification des principaux progiciels du marché pouvant couvrir tout ou partie de l'architecture applicative.
- Identification et description des scénarii d'architecture technique.

La réalisation d'un rapport de cadrage du système d'information cible

- Organigramme technique du projet de mise en œuvre.
- Estimation des charges, coûts et délais.
- Planification budgétaire du projet.
- Analyse des impacts organisationnels de la mise en œuvre :
 - Impacts sur les directions Métiers et Support de la SCDP ;
 - Impacts sur les services informatiques de la SCDP.
- Définition du schéma d'organisation et de gouvernance du projet.

La production des Termes de Référence pour la mise en œuvre de l'ERP cible.

- Cartographie des processus par domaine métier ou support.
- Inventaire des fonctionnalités attendues par composante du périmètre fonctionnel.
- Identification et description précise des fonctionnalités critiques eu égard aux missions et spécificités de la SCDP.
- Formalisation des exigences non fonctionnelles : ergonomie, fiabilité, disponibilité, performance, sécurité du système d'information, maintenabilité.
- Identification et description des interfaces devant être mises en œuvre entre le Service Informatique de la SCDP et des systèmes d'information tiers.
- Inventaire des états et rapports attendus par domaine métier / support.
- Définition des prestations attendues en matière de déploiement et de conduite au changement.
- Inventaire des livrables attendus.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet toutes taxes comprises (TTC) est de **cent quarante-trois millions cent vingt-neuf mille huit cent treize francs (F CFA 143 129 813)**.

4. Allotissement

Les prestations sont constituées d'un lot unique.

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est restreint aux entreprises sélectionnées à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°002.19/AMI/DG/CI/CIPM-SCDP/2019 du 03 Mai 2019 relatif à la pré qualification des entreprises pour l'élaboration d'un cahier de charges pour la mise en place d'une solution de gestion intégrée (ERP) à la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers. Il s'agit de :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1	AFREETECH CAMEROON SARL	Derrière la résidence 56 77
2	DELOITTE & TOUCHE AFRIQUE CENTRALE SARL	Tour CNPS, 8ème étage 233 43 64 36 7
3	Groupement PROGRESYS Cameroun Sarl/ WOOD Business Solutions	B.P :741 Bonaparte
4	TALYS GROUP & HLI CONSULTING TUNISIE	5, Place Pasteur
5	GROUPEMENT GRANT THORNTON TECHNOLOGIES SENEGAL & GRANT THORNTON CAMEROUN S.A	Boulevard de la

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2019 sur les lignes d'imputation budgétaire **I01G1 et G**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés au siège de la SCDP (au-dessus du Club House), Tel : (+237) 233 40 54 45 / Poste 1248), dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des marchés sise au-dessus du Club House. B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 / Fax (+237) 233 40 47 96 / N° de poste 1248, dès publication du présent Avis contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille francs (F CFA 150 000)** payable dans le compte **N°335 988** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'appel d'offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard **le 07/08/2019 à 12 H 00 Min, heure locale** à la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 / Tél (+237) 233 40 54 45 / Fax(+237) 233 40 47 96 / N° de poste 1248 avec la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°017.19/AONR/DG/SI/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019
RELATIF A L'ELABORATION D'UN CAHIER DE CHARGES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE
GESTION INTEGREE« ENTERPRISE RESOURCE PLANNING (ERP) » A LA SCDP
« À N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **deux millions huit cent mille francs (F CFA 2 800 000)** et **valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'acte uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu le **07/08/2019 à 13h00 min** précises heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP siégeant au Club House de la SCDP à Douala. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières aura lieu après l'adoption par la CIPM du rapport d'analyse des offres techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 80 points/100.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- **Dossier administratif**
 - Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres ;
 - Document falsifié ou fausse déclaration ;
 - Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la Commission à cet effet ;
 - Présence d'une information financière dans le dossier administratif.
- **Offre technique**
 - Présence d'une information financière dans l'offre technique ;
 - Non-obtention de 80 points sur 100 à l'évaluation technique ;
- **Offre financière**
 - Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

-Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

-Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

CRITERES	NOTE
Expérience du soumissionnaire	30 Points
Organisation/Méthodologie/Planning	10 Points
Qualification du personnel clé	55 points
Preuve de la capacité financière	05 Points
TOTAL	100 Points

Méthode de sélection du prestataire

Le score technique (St) minimum requis est de 80 points /100.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : **Sf = 100 x (Fm/Fp)**

Sf étant le score financier, **Fm** la proposition la moins-disante et **Fp** le montant de la proposition considérée.

Les points respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T = 0,8 et F = 0,2.

Le score total est alors de : ST = 0.8St + 0.2Sf

15. Attribution

L'attribution du marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 (Quatre-vingt-dix)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des marchés sise au-dessus du Club House, Téléphone (+237) 233 40 54 45 / n° de poste 1248.

DOUALA le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018.19/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE FINITION DE LA CLOTURE D'ENCEINTE DU CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE INDUSTRIELLE DE DOUALA(CFSID) SIS A KENDECK.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2019

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
90GG.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de finition de la clôture d'enceinte du Centre de Formation à la Sécurité Industrielle de Douala(CFSID) sis à KENDECK.

2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Travaux préliminaires;
- Maçonnerie - Elévations ;
- Peinture ;
- Travaux divers.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables toutes taxes comprises (TTC) est de **cinquante-neuf millions six cent vingt-cinq mille francs (F CFA 59 625 000)**.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire 90GG.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés de la SCDP (sise au-dessus du Club House), Tel : 233 40 54 45 / Poste 1248.), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax (237) 233 40 47 96 N° de poste 1248 dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable payable dans le compte N°335 988 intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang, d'un montant de **quarante mille francs (F CFA 40 000)**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le 07/08/2019 à 12h00min, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax(237) 233 40 47 96 N° de poste 1248 avec la mention:

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018.19/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 DU 17 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE FINITION DE LA CLOTURE D'ENCEINTE DU CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE INDUSTRIELLE DE DOUALA (CFSID) SIS A KENDECK »
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre-vingt-dix (90) jours.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de **un million de francs (F CFA 1 000 000)**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **07/08/2019 à 13h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des marchés de la SCDP siégeant au Club House de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

- Offre technique

- Non-obtention de 80% des critères essentiels, soit 4 critères essentiels sur 5.

- Offre financière

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

-Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

-Devis Quantitatif et Estimatif (DQE);

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera par binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivants :

- | | |
|--|---------|
| ● Références de l'Entreprise | Oui/Non |
| ● Moyens matériels | Oui/Non |
| ● Moyens humains | Oui/Non |
| ● Méthodologie et planning d'exécution des travaux | Oui/Non |
| ● Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du marché | Oui/Non |

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés ; Téléphone (237) 233 40 54 45 / n° de poste 1248.

Visite de site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication de présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par ce dernier.

DOUALA le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE PENJA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/C/
PENJA/CIPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE
CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BILINGUE DE MOUATCHOM, DANS L'ARRONDISSEMENT
DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 27 641442 2222

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2019 MINDDVVEL, le Maire de la Commune de Penja, autorité contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE BILINGUE DE MOUATCHOM, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires-Etudes ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- La maçonnerie – élévation ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie Bois et métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- V.R.D ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **10 500 000 (Dix millions cinq cent mille) francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 53 27 641442 2222

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Commune de Penja, B.P 02: Penja; Tél., dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Commune de Penja, B.P :02 Penja; Tél. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt cinq mille) francs CFA** payable à la **Recette Municipale de la Commune de Penja**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des affaires Générales de la Commune de Penja, B.P :02 Penja; Tél. , au plus tard le **16 AOUT 2019 à 11 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003 /AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 juillet 2019
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
BILINGUE DE MOUATCHOM, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU
MOUNGO, REGION DU LITTORAL
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 90 (quatre vingt dix) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou de la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **210 000 (deux cent dix mille) Francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datés de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **16 AOUT 2019 à 12 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Penja.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera au triple plan : administratif, technique et financier, selon les critères éliminatoires et les critères essentiels, et suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission;
- c) Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- d) Fausse déclaration, ou pièce falsifiée quel que soit le Dossier. À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
- e) Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- f) Offre Technique incomplète pour absence de:

rapport de visite de lieux ;

La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;

Un Conducteur de travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;

g) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

h) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;

i) Offre Financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes:

Une soumission ;

Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;

Le détail quantitatif et estimatif (DQE);

Le sous-détail des prix unitaires ;

j) Non obtention d'au moins 20 Oui /24 soit au moins 80% des critères essentiels.

Critères essentiels

a) Situation financière;

b) Expérience ;

c) Personnels;

d) Matériels.

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins **20 Oui /24 soit au moins 80 %** des critères essentiels énumérés ci-dessus, évalué conformément à la Grille de notation des Offres techniques.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Penja, Autorité Contractante, attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'Offre, techniquement qualifiée, aura été évaluée la moins-disante (pas anormalement basse) après vérification et correction uniquement de ses prix et jugée substantiellement conforme à l'ensemble du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à La Mairie de Penja, Services des Affaires Générales à Penja, **B.P : 02 Penja** .

Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appels & SMS gratuits) peuvent être utilisés à toutes fins utiles.

Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après : 673 205 725 & 699 370 748.

PENJA le 18 Juillet 2019

Le MAIRE

NKAHACK Jean Pierre

COMMUNE DE PENJA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004 /AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR EN MATERIAUX DEFINITIFS A BOKO, NJOMBE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 27 641442 2222

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL EXERCICE 2019, le Maire de la Commune de Penja, autorité contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR EN MATERIAUX DEFINITIFS A BOKO ,NJOMBE , DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires-Etudes ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- La maçonnerie – élévation ;
- La charpente – couverture ;
- L'électricité ;
- V.R.D ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **20 000 000 (Vingt millions) francs CFA**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 53 27 641442 2222

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service des affaire générales de la Commune de Penja, B.P :02 Penja; Tél., dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des affaires générales du Maire de la Commune de Penja, B.P :02 Penja; Tél. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **45 000 (quarante cinq mille) francs CFA** payable à la **Recette Municipale de la Commune de Penja**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des affaires générales du Maire de la Commune de Penja, B.P : 02 Penja; Tél. , au plus tard le **16 AOUT 2019 à 11 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°004 /AONO/C/ PENJA/CIPM/2019 DU 18 juillet 2019
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR EN MATERIAUX DEFINITIFS A BOKO, NJOMBE,
DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 90 jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou de la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **400 000 (quatre cent soixante mille) Francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datés de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **16 AOUT 2019 à 12 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune Penja,.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation

a) Critères éliminatoires

1. 1. Absence de la caution de soumission ;
2. 2. Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission;
3. 3. Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
4. 4. Fausse déclaration, ou pièce falsifiée quel que soit le Dossier. À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
5. 5. Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
6. 6. Offre Technique incomplète pour absence de:

- rapport de visite de lieux ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- Un Conducteur de travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;

1. 7. Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
2. 8. Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;
3. 9. Offre Financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes:

- Une soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE);
- Le sous-détail des prix unitaires ;

1. 10. Non obtention d'au moins 24 Oui /30 soit au moins 80% des critères essentiels.

B Critères essentiels

- b) Références de l'Entreprise ;
- c) Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- d) Expérience du personnel d'encadrement ;
- e) Méthodologie et Planning d'Exécution ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins **24 Oui /30 soit au moins 80 %** des

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Penja, Autorité Contractante, attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'Offre, techniquement qualifiée, aura été évaluée la moins-disante (pas anormalement basse) après vérification et correction uniquement de ses prix et jugée substantiellement conforme à l'ensemble du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, dans les services du Maître d'Ouvrage, Services des affaires Générales, aux heures ouvrables.

Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appels & SMS gratuits) peuvent être utilisés à toutes fins utiles.

Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après : 673 205 725 & 699 370 748.

PENJA le 18 Juillet 2019

Le MAIRE

NKAHACK Jean Pierre

COMMUNE DE PENJA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/
PENJA/CDPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS
(03) SALLES DE CLASSE EQUIPE DE TABLES BANCS +BUREAUX DE MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE
QUARTIER SHELL, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO,
REGION DU LITTORAL**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 15 641442 2222

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2019, le Maire de la Commune de Penja, autorité contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE EQUIPE DE TABLES BANCS +BUREAUX DE MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE QUARTIER SHELL, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires-Etudes ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- La maçonnerie – élévation ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie Bois et métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- V.R.D ;
- Équipement

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **31 000 000 (Trente un millions) francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 53 15 641442 2222

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Commune de Penja, B.P 02: Penja; Tél., dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Commune de Penja, B.P :02 Penja; Tél. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **55 000 (cinquante cinq mille) francs CFA** payable à la **Recette Municipale de la Commune de Penja**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Affaires Générales de la Maire de la Commune de Penja, B.P :02 Penja; Tél. , au plus tard le **16 Août 2019 à 11 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONO/C/ PENJA/CDPM/2019 DU 18 juillet 2019
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE EQUIPE DE
TABLES BANCS +BUREAUX DE MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE QUARTIER SHELL, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE NJOMBE-PENJA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 120 (cent vingt) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou de la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **620 000 (six cent vingt mille) Francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datés de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **16 Août 2019 à 12 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Penja.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera au triple plan : administratif, technique et financier, selon les critères éliminatoires et les critères essentiels, et suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission;
- c) Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- d) Fausse déclaration, ou pièce falsifiée quel que soit le Dossier. À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
- e) Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- f) Offre Technique incomplète pour absence de:

rapport de visite de lieux ;

La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;

Un Conducteur de travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;

g) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

h) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;

i) Offre Financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes:

Une soumission ;

Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;

Le détail quantitatif et estimatif (DQE);

Le sous-détail des prix unitaires ;

j) Non obtention d'au moins 24 Oui /30 soit au moins 80% des critères essentiels.

Critères essentiels

a) Situation financière;

b) Expérience ;

c) Personnels;

d) Matériels.

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins **20 Oui /24 soit au moins 80 %** des critères essentiels énumérés ci-dessus, évalué conformément à la Grille de notation des Offres techniques.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Penja, Autorité Contractante, attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'Offre, techniquement qualifiée, aura été évaluée la moins-disante (pas anormalement basse) après vérification et correction uniquement de ses prix et jugée substantiellement conforme à l'ensemble du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à La Mairie de Penja, Services des Affaires Générales à Penja, **B.P : 02 Penja** .

Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appels & SMS gratuits) peuvent être utilisés à toutes fins utiles.

Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après : 673 205 725 & 699 370 748.

PENJA le 18 Juillet 2019

Le MAIRE

NKAHACK Jean Pierre

COMMUNE DE PENJA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 006/AONR/CTD PENJA/MINDHU/CIPM/2019 DU 18 JUILLET 2019 POUR L'ELABORATION DU PLAN SOMMAIRE D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PENJA FINANCEMENT : BIP MINH DU, EXERCICES 2019 ET SUIVANT

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 386 41442 2019

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet le recrutement d'un consultant pour l'étude en vue de l'élaboration du Plan Sommaire d'Urbanisme de la Commune de Njombé Penja.

Le présent appel d'offres fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt **N° 04061/ASMI/MINH DU/2018 du 04 Décembre 2018.**

2. Consistance des prestations

Cette étude vise à cadrer le développement de la Commune de Njombé Penja à travers une organisation des zones urbaines et à urbaniser, une protection des zones naturelles et une réglementation de l'occupation du sol pour un développement socio-économique et spatial harmonieux et durable. De manière spécifique, il s'agira pour le prestataire de :

- Réaliser la cartographie de base ;
- Faire un état des lieux assorti d'un bilan diagnostique de la situation actuelle ;
- Dégager la vision de développement de la commune, les orientations stratégiques, les objectifs et axes de développement ;
- Elaborer un plan d'affectation des sols en collaboration avec les autres administrations sectorielles (MINADER, MINEF, MINTP, MINEBASE, etc.) et proposer les infrastructures et équipements de proximités ;
- Délimiter le périmètre urbain de la commune à l'horizon du PSU ;
- Elaborer une stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources ;
- Elaborer un Programme d'Investissements Prioritaires à court, moyen et long terme ;
- Produire un règlement d'urbanisme qui servira de boussole pour la mise en œuvre du PSU. Y définir le périmètre de chacune des zones d'affectation et édicter, pour chacune d'elles, les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol.

L'étude sera réalisée suivant les missions ci-après :

- Mission 1 : Diagnostic territorial et constitution de la base de données ;
- Mission 2 : Programmation des besoins et formulation des scénarii d'aménagement ;
- Mission 3 : Développement du scénario retenu et élaboration du règlement d'urbanisme.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des prestations est estimé à **cinquante millions (50 000 000) de FCFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats figurant sur la liste restreinte élaborée après appel à manifestation N° **04061/ASMI/MINH DU/2018 du 04 Décembre 2018.** Il s'agit de:

N°	B E T	ADRESSES
1	AGORA CONSULTING	BP :6583 Yaoundé ; Tel : 222 21 09 45/242 01 10 82
2	GEFA&ENGINEERING SARL	BP : Yaoundé ; Tel : 677 62 21 99/677 78 71 02
3	Gpt ENSERBAT TP/ENSERBAT SARL	BP :11366 Yaoundé ; Tel : 699 94 33 73/675 58 93 91
4	HUMAN TECHNOLOGIES RESSOURCES	BP :4013 Yaoundé ; Tel : 222 20 28 86
5	LE COMPETING BET	BP :13687 Yaoundé ; Tel : 675 29 35 58/696 77 98 25

5. Financement

L'étude objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Urbanisme et

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté **aux heures ouvrables** à la Mairie de Penja BP 02 Penja dès publication du prés

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Mairie de Penja BP 02 Penja, sur présentation d'un chèque payable à la Recette Municipale de Penja.

8. Remises des offres

Chaque offre, sous peine de rejet, sera rédigée en français ou en anglais, et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six

à **11 heures, heure locale**. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/AONR/CTD PENJA/MINDHU
POUR L'ELABORATION DU PLAN SOMMAIRE D'AMENAGEMENT ET DE FINANCEMENT : BIP MINH DU, PENJA

Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés chacun sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans un grand pli extérieur scellé portant uniquement le numéro de l'offre.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des études est de **08 (huit) mois** à compter de la date de signature du contrat.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire (à l'exception de la pièce 12 du DAO), dont le montant est fixé à un million (1 000 000) **FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de signature du contrat original datant d'au plus trois (03) mois.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies conformes conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement être établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu le **16 Août 2019 Au plus tard à 12 heures** précises.
- L'ouverture des offres financières sera faite au terme de l'analyse des offres techniques pour les soumissionnaires ayant obtenu la note technique maximale.

Seuls les soumissionnaires concernés peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

1. Absence de la Caution de soumission ;
2. Absence ou non-conformité des pièces requises aux prescriptions du présent DAO après un délai de 48 heures
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
5. Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;
6. Note technique inférieure à 70/100.

Critères essentiels

1. Personnel Clé.....50 points ;
2. Références du consultant.....30 points ;
3. Matériel à mobiliser..... 10 points ;
4. Planning et méthodologie proposée10 points ;

Seules les soumissions dont les propositions techniques justifient d'une note supérieure ou égale à soixante et dix (70/100) seront retenues.

14. Attribution

Le consultant sera choisi par **la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant)** conformément aux procédures décrites ci-après.

La note globale finale **N** sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N_g = 80 \times \text{Note technique (Nt)} + 20 \times \text{Note financière (Nf)}$$

100

La note financière (**Nf**) est obtenue de la façon suivante :

Soit **Fm** le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires seront proportionnelles.

$$N_f = 100 \times \frac{F}{F_m}$$

F

F_m = le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **une durée de 90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Délégué Départemental de l'habitat et de l'énergie. Pour toute dénonciation de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 20.

Additif de l'appel d'offres

Des additifs éventuels pourront être apportés au présent DAO en respect de la réglementation en vigueur.

COMMUNE DE YOKO

AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE ECLOSERIE ET D'UNE EXPLOITATION PISCICOLE DANS LA COMMUNE DE YOKO, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de YOKO, Autorité contractante, lance pour le compte de la Commune de YOKO, un Avis de consultation, POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE ECLOSERIE ET D'UNE EXPLOITATION PISCICOLE DANS LA COMMUNE DE YOKO, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter comprennent :

- L'installation de chantier- amenée et repli du matériel;
- Les études techniques (projet d'exécution, plans de recollements)
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture ;
- Les menuiseries bois ;
- Les menuiseries métalliques ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD ;
- Et la fourniture d'un kit (équipement d'une éclosérie).

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans les travaux de pisciculture et de BTP.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPIA transféré à la Commune de Yoko, Exercice 2019 pour un montant de **dix (10) millions de francs CFA** .

5. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation (DC) peut être consulté et obtenu aux heures ouvrables auprès de la Commune de YOKO sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20.000) francs CFA à la Recette Municipale de la Commune de YOKO** dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation (DC) peut être consulté et obtenu aux heures ouvrables auprès de la Commune de YOKO sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20.000) francs CFA à la Recette Municipale de la Commune de YOKO** dès publication du présent avis.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir dans les services du Maître d'ouvrage (Mairie de Yoko – Salle de réunion) au plus tard **le 13 Août 2019 à 14 heures précises** et devra porter la mention :

« AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE ECLOSERIE ET D'UNE EXPLOITATION PISCICOLE DANS LA COMMUNE DE YOKO, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

8. Délai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation.

9. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) établi, selon le modèle indiqué dans le Dossier de Consultation, par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances et d'un montant égal à **deux cent mille (200 000) francs CFA** :

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

10. Recevabilité des Offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du Dossier de Consultation (RPDC).

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Cotation sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre **délai de validité des offres**.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de l'ouverture des offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu **le 13 Août 2019 à partir de 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de la Mairie de Yoko.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12. Critères d'évaluation

Après ouverture des Offres par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, elle analysera les plis déclarés acceptables pour une évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles.

11. 1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires ont pour objet d'identifier et d'éliminer les Offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier de consultation relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'Offre Technique, aux spécifications techniques du Dossier de Consultation et à la qualification des candidats.

Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

11.1.1.1- Critères éliminatoires

- a) Dossier incomplet; (**Article 92 (9) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics**).
- b) Pièce falsifiée ou non conforme (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).
- c) *Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'a abandonné aucun contrat lié à la commande publique (Lettre Commande et/ou Marché) au cours des trois (03) dernières années et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre de Marchés Publics. (**Disposition de la Lettre Circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défailtances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés.**)*
- d) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- e) Non satisfaction d'au moins **70% des critères essentiels** ;
- f) Offre financière incomplète ;
- g) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- h) Absence d'un sous-détail de prix.

11.1.1. 2. Principaux critères de qualification (voir grille d'évaluation des offres techniques)

- i) Attestation de visite des lieux; (03 points)
- ii) Personnel d'encadrement ; (06 points)
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels (02 points) ;
- iv) les références de l'entreprise ;(04 points)
- v) Méthodologie d'exécution des travaux; (04 points)

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au **moins 70% des critères essentiels** énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

NB : Toute entreprise ayant abandonné un contrat lié à la commande publique (Lettre Commande et/ou Marché) au cours des trois (03) dernières années et/ou figurant sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre de Marchés Publics est d'office éliminée

13. Attribution

Le Maire de la Commune de YOKO, Autorité Contractante, attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la Lettre commande de façon satisfaisante et dont **l'offre financière a été évaluée la moins disante**.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YOKO – Secrétariat général.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

LES FERMES AVICOLES ET PORCICOLES DE L'AVENIR AU CAMEROUN

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N° 001/DCO/COFAC COOP CA /CIPM/2019 DU 22/07/2019 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BATIMENTS DE PRODUCTION, D'UN (01) BATIMENT DE LOGEMENT ET D'UN (01) FORAGE FONCTIONNEL AVEC SUPPORT CUBITAINERS EQUIPE EN TROIS (03) LOTS A LA COFAC COOP CA)

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La Société Coopérative des fermes avicoles et porcicoles de l'avenir au Cameroun veut obtenir dans le cadre du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL) un financement pour mettre en oeuvre son projet d'augmentation de la production et de commercialisation des oeufs de table dans l'arrondissement de la Dibamba (missole).

2. Consistance des prestations

Il est prévu, dans le cadre de l'implémentation et de la gestion du Projet, de procéder à **la réalisation des travaux de construction de Trois (03) Bâtiments de Production, d'un (01) Bâtiment de Logement et d'un (01) Forage fonctionnel équipé en trois (03) Lots**. Les prestations sont à fournir à l'Unité de Production de la COFAC COOP CA, dans un délai de Trois (03) Mois pour les Lots 1 et 2, et Un (01) Mois pour le Lot 3, après signature et notification d'attribution du Marché à l'attributaire.

3. Allotissement

Les travaux objet du présent appel à concurrence sont constitués en trois (03) lots ainsi qu'il suit:

- LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BATIMENTS DE 720m2 DEVANT ABRITER LES POUSSINS.
- LOT2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BATIMENT DE 88m2 POUR LOGEMENT DES OUVRIERS AVEC MAGASIN - BUREAU.
- LOT3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE FONCTIONNEL AVEC SUPPORT CUBITAINERS EQUIPE.

N.B. : Un (01) même Prestataire ne peut être attributaire que du lot 1 ou du lot 2 et 3.

4. Participation et origine

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations. L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

5. Remises des offres

Les offres resteront valides pour une période de Quatre Vingt Dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en Quatre (04) exemplaires (Un (01) original et Trois (03) copies) et marquées comme telles. Elles seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de Lettre de marché signée, qui va constituer le contrat le liant à COOP CA, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **06/08/2019 à 12 heures** précises (heure locale), et contenant la mention :

**« DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°001/DCO/COFAC COOP CA /CIPM/2019 DU 22/07/2019
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION TROIS (03) BATIMENTS DE
PRODUCTION, D'UN (01) BATIMENT DE LOGEMENT ET D'UN (01) FORAGE FONCTIONNEL AVEC SUPPORT
CUBITAINERS EQUIPE EN TROIS (03) LOTS A LA COFAC COOP CA).
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

6. Recevabilité des Offres

Le prestataire fournira les éléments suivants :

- (a) La Lettre de Cotation (LC) dûment remplie, datée et signée;
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé;
- (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé;
- (d) Les références du prestataire : une liste de marchés analogues d'au moins deux (02) marchés similaires en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (de 2017 à 2019), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (NT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses ;
- (e) L'Attestation de Visite du Site des Travaux signée par le PCA de COFAC COOP CA.

Le prestataire produira en outre les pièces administratives suivantes : (i) Registre de Commerce ; (ii) Carte de Contribuable; (iii) Attestation de non redevance délivrée par les services de la Direction Générale des Impôts; (iv) Plan et attestation de localisation; (v) Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP); (vi) Attestation de Non Faillite.

Toutes ces pièces, devront être certifiées et datées de moins trois (03) Mois, par les services des Impôts.

7. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse sous-indiquée, **06/08/2019 à 13 heures** précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions de la Coopérative. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la COFAC COOP CA, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

8. Renseignements Complémentaires

Les prestataires devront fournir la preuve qu'ils ont déjà exécuté les prestations similaires et qu'ils disposent d'un service après-vente. Les offres non conformes aux prescriptions de la Demande de cotation seront rejetées.

Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis:

Siège COFAC COOP CA — République du Cameroun

NDOGPASSI AXE LOURD DOUALA-YAOUNDE (Sis Lieu dit Trois Bordels)

BP: 5808 Douala

Tél: +237 699 695 85 12 91/ 98 59 35 / 670 59 47 78 E-Mail: cofaccoopca@gmail.com

DOUALA le 22 Juillet 2019

Le PRÉSIDENT

TSAMO Norbert

PROGRAMME D'AMELIORATION ET DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTRALE

**AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET
N°002/2019/AIMI/MINADER-MINEPIA/ACEFA/CSPM DU 19 JUILLET 2019 EN VUE DE LA CONSTITUTION
D'UNE LISTE RESTREINTE DE CABINETS CHARGES DE REALISER L'AUDIT DU SYSTEME DE
CONTROLE INTERNE DU VOLET FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CONSOLIDATION ET DE
PERENNISATION DU CONSEIL AGROPASTORAL (PCP-ACEFA).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'opérationnalisation des activités de sa composante 2, le PCP-ACEFA finance des projets portés par les Organisations de Producteurs (OP). Le but est de développer la capacité de production des EFA par des subventions d'investissements (équipements, bâtiments, aménagements) et favoriser l'insertion des bénéficiaires dans les circuits d'épargne et de crédit et d'accroître leur autofinancement. Pour s'assurer de l'utilisation à bonne fin de ces subventions, un système de contrôle interne a été mis en place. Ainsi, le Coordonnateur National du PCP-ACEFA se propose de constituer une liste restreinte de Cabinets et Bureaux d'Etudes capables de mener un audit dudit système à travers une revue critique de la mise en place de son fonctionnement et de son efficacité.

Cette étude vise à :

1. passer en revue la mise en place du SCI et des activités de contrôles prévues aux niveaux 1, 2 et 3,
2. apprécier l'effectivité, la pertinence et l'efficacité des activités de contrôle aux niveaux 1, 2 et 3,
3. donner un avis sur les rapports du contrôle interne du point de vue de la qualité et de la pertinence de l'information qu'ils contiennent sur les risques pesant sur le volet Financement du PCP-ACEFA,
4. se prononcer sur le suivi des recommandations d'audit,
5. produire un rapport d'audit comprenant une opinion sur l'effectivité, l'efficacité et la pertinence du SCI et des recommandations pour l'améliorer.

A cet effet, les Cabinets et Bureaux d'Etudes aptes à ce genre de prestation sont invités à manifester leur intérêt en vue de la constitution de la liste restreinte de ceux devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint portant sur ce sujet.

2. Participation et origine

La participation au présent Avis est ouverte aux Cabinets et Bureaux d'Etudes, présentant une solide expérience dans le domaine du développement rural et de l'audit du système de contrôle interne.

3. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en Français ou en Anglais devront être impérativement produites en six (06) dont un (01) original, quatre (04) copies et une (01) copie électronique et devront parvenir aux heures ouvrables sous pli fermé par voie recommandée avec accusé de réception ou être déposées contre récépissé au Secrétariat du Coordonnateur National du PCP-ACEFA sis à Yaoundé Golf, Avenue Jean Paul II, BP4081 Yaoundé, Fax : 222 20 36 49, Tél : 222 20 36 48, E-mail : acefac2d@yahoo.fr, au plus tard le 26 septembre 2019 à 14 heures, heure locale et devront porter la mention :

*« AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET N°
002/2019/AIMI/MINADER-MINEPIA/PCP-ACEFA/CSPM DU 19 JUILLET 2019 EN VUE DE LA CONSTITUTION
D'UNE LISTE RESTREINTE DES CABINETS CHARGES DE REALISER L'AUDIT DU SYSTEME DE CONTROLE
INTERNE DU VOLET FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CONSOLIDATION ET DE PERENNISATION DU
CONSEIL AGROPASTORAL (PCP-ACEFA)
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) »*

L'ouverture des plis aura lieu le 26 septembre 2019 à 15 heures (heure locale) dans la salle de réunions du PCP-ACEFA, sis à Yaoundé Golf, avenue Jean Paul II, BP 4081 Yaoundé, Fax : 222 20 36 49, Tél : 222 20 36 48, E-mail : acefac2d@yahoo.fr

4. Composition du dossier

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

Dossier administratif

Un dossier administratif et fiscal en cours de validité justifiant l'existence légale et l'exercice régulier des activités de la structure candidate, produits en originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice 2016 et comprenant :

- Le statut ou le cas échéant l'acte notarié indiquant l'accord du groupement y compris les pouvoirs désignant le mandataire ;
- L'attestation de non redevance en cours de validité ou équivalent pour les étrangers ;
- La carte de contribuable en cours de validité ou équivalent pour les étrangers ;
- L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du lieu d'implantation ou équivalent pour les étrangers ;
- L'attestation de non exclusion des marchés publics ou équivalent pour les étrangers ;
- L'attestation de domiciliation bancaire ;
- L'attestation et le plan de localisation ou équivalent pour les étrangers ;
- La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale non modifiée, paraphée et signée par le soumissionnaire (Annexe).

NB : Sous peine de rejet, toutes les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur et devront être datées de moins de trois mois.

Dossier technique

Le dossier technique de candidature sera remis en un original et quatre copies. Il sera rédigé en français ou en anglais.

Il comprendra, au minimum :

- Une lettre de motivation dûment signée par le responsable de la structure candidate ;
- Une note de présentation détaillée de ladite structure précisant notamment :
 - Le statut juridique et le capital social ;
 - Le domaine de compétence de la structure candidate ;
 - L'organisation, les effectifs et les compétences disponibles (joindre CV, diplômes certifiés et attestation de disponibilité des experts proposés) ;
 - Les moyens d'exploitation (locaux, véhicules, logiciels, etc.) ;
 - Les bilans des trois derniers exercices faisant clairement apparaître les chiffres d'affaires et le résultat net comptable ;
 - Une liste de 10 références et les pièces justificatives (première et dernière page marché + PV réception) pour des prestations similaires à celle du présent avis à manifestation d'intérêt.

5. Critères d'évaluation

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

*. Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou non-conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) sur cent (100).

*. Critères essentiels :

Le dossier technique sera évalué sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

- Personnel sur 30 points ;
- Référence sur 60 points ;
- Matériels sur 10 points.

6. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables entre 11H00 mn et 15H30 mn au Secrétariat du Coordonnateur National du PCP-ACEFA, sis à Yaoundé Golf, Avenue Jean Paul II, BP4081 Yaoundé, Fax : 222 20 36 49, Tel : 222 20 36 48, E-mail : acefac2d@yahoo.fr.

7. Evaluation et publication des resultats

Les dossiers enregistrés seront examinés par une commission technique mise en place par le Coordonnateur National du PCP-ACEFA. Les candidats retenus seront ensuite invités à participer à l'Appel d'Offres International Restreint qui sera lancé conformément aux dispositions des articles 76 (7) et 78 (1) du décret n°2018/366 portant Code des Marchés Publics au Cameroun et de la convention CCM 1397 03 W signée entre l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement de la République du Cameroun.

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le COORDONNATEUR NATIONAL

DR MOUMINI BOUBA

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°096/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 POUR LA PRÉSÉLECTION DES CONSULTANTS EN VUE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES RELATIVES À LA RÉHABILITATION DU CMS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 500 PLACES AU CAMPUS DE SOA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux des réhabilitations du CMS et de la bibliothèque de 500 places au campus de Soa, le Recteur de l'Université de Yaoundé II envisage de recruter un consultant chargé de réaliser les études architecturales et techniques, au titre des ressources mobilisées dans le Budget d'Investissement Public de l'UYII exercice 2019.

2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet, la préqualification des consultants devant participer à l'appel d'offres national restreint pour sélectionner un consultant chargé de réaliser les études architecturales et techniques en vue de la réhabilitation **du CMS et de la bibliothèque de 500 places au campus de Soa.**

3. Participation et origine

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est réservée aux cabinets/bureaux d'études justifiant d'une expérience avérée dans les domaines concernés par les travaux envisagés. Les candidats devront justifier d'une grande expérience capitalisée par leurs Experts dans ces domaines.

4. Financement

Le financement sera assuré par le budget d'investissement public (BIP)- de l'Université de Yaoundé II-Soa de l'exercice 2019, sous l'imputation : **242 390001 221106.**

5. Remises des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en cinq (05) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies marqués comme tels, sous pli fermé à la Direction des Infrastructures de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Yaoundé II-Soa, au plus tard le 30/07/2019 à 12 heures, avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°096/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 Pour la présélection des consultants en vue de la réalisation des études architecturales et techniques relatives à la réhabilitation du CMS et de la bibliothèque de 500 places au campus de Soa.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Composition du dossier

Le Recteur de l'Université de Yaoundé II invite les consultants intéressés et ayant une réputation nationale ou internationale établie dans ces domaines, à manifester leur intérêt.

Le dossier des candidats sera présenté dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur, deux enveloppes :

La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

Elle sera cachetée et comportera les pièces suivantes :

N° D'ORDRE	DOCUMENT
A.1	Lettre timbrée à 1 000F de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts, etc.

A.2	Une caution provisoire de soumission d'un montant égal respectivement à celui mentionné dans l'article 7 de l'Avis De consultation et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre.
A.3	Un certificat de non redevance ;
A.4	Une photocopie du registre de commerce
A.5	Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance où la structure du Soumissionnaire a été déclarée ;
A.6	Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
A.7	Une photocopie du registre de commerce
A.8	Une photocopie de l'attestation de localisation et un plan de localisation
A.9	Une attestation signée de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois et certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
A.10	Une attestation de non exclusion des Marchés Publics signée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics signée du Directeur de l'ARMP

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires et à leur surface financière placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
B1	Organisation du cabinet/ bureau d'études
B2	Une note méthodologie sur la compréhension et le planning de réalisation de la mission.
B3	Liste des Experts et du personnel que le cabinet compte impliquer dans la mission s'il est retenu - joindre leur C.V. daté et signé par les intéressés, Diplôme le plus élevé - joindre l'organigramme de la mission

B4	<p>v Expérience du cabinet dans les missions similaires</p> <p>v Donner les renseignements suivant par mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désignation de la mission - pays et lieu - profil des personnels spécialisés utilisés - nom du chef d'équipe - nom et adresse du client - date de démarrage et de fin - valeur financière
B5	<p>v Expérience des Experts dans les missions similaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom de l'Expert - désignation de la mission - pays et lieu - rôle de l'Expert dans cette mission - nom du chef de mission - nom et adresse du client - date de démarrage et de fin - valeur financière
B6	<p>v Liste du matériel d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de bureau - Matériel informatique - Matériel didactique - logiciel

- La non production de l'une de ces pièces entraînera la note zéro (0)

- Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du candidat.

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants préqualifiés sera établie.



et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

7. Critères d'évaluation

1-	Présentation de l'offre :	5 pts
2-	Note sur la compréhension de la mission :	10 pts
3-	Organisation, méthodologie	10 pts
4-	Expérience du cabinet dans les travaux similaires :	20 pts
5-	Expérience des Experts affectés à la mission :	50 pts
6-	Liste du matériel justifié :	5 pts

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la DIPD à Soa. Tél : 222 22 95 83 / 654 273 127/677 87 03 64.

9. Evaluation et publication des resultats

Seules les offres comportant toutes les pièces administratives à jour et ayant obtenu une note technique de 70 points au moins seront préqualifiées pour l'appel d'offres national restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment, le Décret n°2018/366 du 18 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 12 Juillet 2019

Le RRECTEUR

MIKOA SHE ADOLPHE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°097/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 POUR LA PRÉSÉLECTION DES CONSULTANTS EN VUE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES RELATIVES À LA RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 300 PLACES AU CAMPUS DE L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de la bibliothèque de 300 places au campus de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), le Recteur de l'Université de Yaoundé II envisage de recruter un consultant chargé de réaliser les études architecturales et techniques, au titre des ressources mobilisées dans le Budget d'Investissement Public de l'UYII exercice 2019.

2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet, la préqualification des consultants devant participer à l'appel d'offres national restreint pour sélectionner un consultant chargé de réaliser les études architecturales et techniques en vue de la réhabilitation de la bibliothèque de 300 places au campus de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

3. Participation et origine

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est réservée aux cabinets/bureaux d'études justifiant d'une expérience avérée dans les domaines concernés par les travaux envisagés. Les candidats devront justifier d'une grande expérience capitalisée par leurs Experts dans ces domaines.

4. Financement

Le financement sera assuré par le budget d'investissement public (BIP)- de l'Université de Yaoundé II-Soa de l'exercice 2019, sous l'imputation **241 390001 201100**.

5. Remises des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en cinq (05) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies marqués comme tels, sous pli fermé à la Direction des Infrastructures de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Yaoundé II-Soa, au plus tard **le 30/07/2019 à 12 heures**, avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°097/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 Pour la présélection des consultants en vue de la réalisation des études architecturales et techniques relatives à la réhabilitation de la bibliothèque de 300 places au campus de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Composition du dossier

Le Recteur de l'Université de Yaoundé II invite les consultants intéressés et ayant une réputation nationale ou internationale établie dans ces domaines, à manifester leur intérêt.

Le dossier des candidats sera présenté dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur, deux enveloppes :

La première enveloppe dite «**enveloppe A** » portera la mention « **pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

Elle sera cachetée et comportera les pièces suivantes :

N° D'ORDRE	DOCUMENT
------------	----------

A.1	Lettre timbrée à 1 000F de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts, etc.
A.2	Une caution provisoire de soumission d'un montant égal respectivement à celui mentionné dans l'article 7 de l'Avis De consultation et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre.
A.3	Un certificat de non redevance ;
A.4	Une photocopie du registre de commerce
A.5	Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance où la structure du Soumissionnaire a été déclarée ;
A.6	Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
A.7	Une photocopie du registre de commerce
A.8	Une photocopie de l'attestation de localisation et un plan de localisation
A.9	Une attestation signée de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois et certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
A.10	Une attestation de non exclusion des Marchés Publics signée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics signée du Directeur de l'ARMP

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires et à leur surface financière placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
B1	Organisation du cabinet/ bureau d'études
B2	Une note méthodologie sur la compréhension et le planning de réalisation de la mission.
B3	Liste des Experts et du personnel que le cabinet compte impliquer dans la mission s'il est retenu - joindre leur C.V. daté et signé par les intéressés, Diplôme le plus élevé - joindre l'organigramme de la mission

<p>B4</p>	<p>v Expérience du cabinet dans les missions similaires</p> <p>v Donner les renseignements suivant par mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désignation de la mission - pays et lieu - profil des personnels spécialisés utilisés - nom du chef d'équipe - nom et adresse du client - date de démarrage et de fin - valeur financière
<p>B5</p>	<p>v Expérience des Experts dans les missions similaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom de l'Expert - désignation de la mission - pays et lieu - rôle de l'Expert dans cette mission - nom du chef de mission - nom et adresse du client - date de démarrage et de fin - valeur financière
<p>B6</p>	<p>v Liste du matériel d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de bureau - Matériel informatique - Matériel didactique - logiciel

- La non production de l'une de ces pièces entraînera la note zéro (0)

- Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du candidat.

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants préqualifiés sera établie.



et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

7. Critères d'évaluation

1-	Présentation de l'offre :	5 pts
2-	Note sur la compréhension de la mission :	10 pts
3-	Organisation, méthodologie	10 pts
4-	Expérience du cabinet dans les travaux similaires :	20 pts
5-	Expérience des Experts affectés à la mission :	50 pts
6-	Liste du matériel justifié :	5 pts

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la DIPD à Soa. Tél : 222 22 95 83 / 654 273 127/677 87 03 64.

9. Evaluation et publication des resultats

Seules les offres comportant toutes les pièces administratives à jour et ayant obtenu une note technique de 70 points au moins seront préqualifiées pour l'appel d'offres national restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment, le Décret n°2018/366 du 18 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 12 Juillet 2019

Le RRECTEUR

MIKOA SHE ADOLPHE

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 000142/19/ASMI/MINEE/SG/DEL DU 18 JUILLET 2019 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (BET) EN VUE DE LA CONCEPTION D'UN SYSTEME D'INFORMATION ASSORTI D'UNE APPLICATION MOBILE (CLIENT-SERVEUR) DEVANT ETRE UTILISE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR PRODUCTION-TRANSPORT-DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

I-1 Elaboration du Plan Directeur Production Transport Distribution.

Le Gouvernement de la République du Cameroun envisage élaborer au cours de l'année 2019 un Plan Directeur Production-Transport-Distribution de l'électricité à l'horizon 2035. Ledit plan viendra actualiser le Plan de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE 2035) validé en 2014, et le Plan Directeur de l'Electrification Rurale (PDER 2035) validé en 2016.

Cette actualisation dans la Planification du Secteur de l'électricité se justifie entre autres par la nécessité d'obtenir un document de programmation unique intégrant aussi bien les aspects de production, de transport et de distribution de l'électricité en milieu urbain et rural.

L'approche méthodologique adoptée par le Gouvernement pour ce nouveau Plan est une approche « Bottom-Up » et se décline ainsi qu'il suit :

-une phase diagnostic du service public de l'électricité (qualité du service et taux d'accès à l'électricité) sur l'ensemble du territoire national découpé en 10 Régions, 58 Départements, 360 arrondissements et près de 14 000 localités ;

-une phase d'analyse et d'interprétation de l'ensemble des données issues de la phase diagnostic ;

-une phase de formulation de programmes et de projets en vue d'améliorer l'offre de production, la qualité du service et le taux d'accès à l'électricité au moindre coût.

La réalisation optimale et cohérente des activités ci-dessus énumérées va nécessiter un système d'information fiable et robuste, afin de s'assurer que les politiques publiques du secteur de l'électricité correspondent aux préoccupations légitimes des populations et des opérateurs économiques exprimés à la base.

I-2 De la conception d'un système d'information assorti d'une application informatique

Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) a élaboré en 2014 un système d'information dénommé « carte électrique » de première génération qui permet à différents utilisateurs d'avoir accès aux données relatives aux infrastructures du secteur de l'électricité dans les domaines de la production, du transport et de la distribution. Ladite carte est constituée d'un système de base de données, de ressource matérielle (serveur), d'un Système d'Information Géographique (SIG), de logiciels et d'une interface graphique.

C'est une base de données géo référencée sur les infrastructures électriques existantes au Cameroun. Elle concerne :

- les ouvrages de production ;

- les lignes de transport Haute Tension (HT) d'électricité et les postes associés ;

- les lignes MT triphasées et les postes associés ;

- les localités électrifiées.

Elle permet :

- d'afficher séparément ou tous ensemble la représentation des différents ouvrages sur la carte ;

- d'afficher la liste des localités électrifiées par Région et par département ;

- d'ajouter ou de supprimer des informations en fonction du niveau d'autorisation (hiérarchique) ;

- d'afficher la carte d'une Région ou d'un département ainsi que les informations plus haut citées que l'on souhaite présenter.

I-3 Limites du Système d'Information actuellement utilisé

Les acteurs et utilisateurs du service public de l'électricité sont nombreux et se retrouvent à l'échelle du territoire camerounais. Le secteur compte environ un million trois cent milles (1 300 000) abonnés répartis dans 5 000 localités (environ), se retrouvant dans 10 Régions, 58 départements et 360 arrondissements.

-Le Système d'Information actuel ne permet pas au Ministère de l'Eau et de l'Energie de suivre par exemple en temps réel les activités du secteur de l'électricité ;

-Malgré les avantages indéniables que lui procure actuellement l'utilisation dudit système, il a été constaté que ledit système ne reflète pas totalement l'environnement dans lequel évolue le secteur de l'électricité tant au plan national, que sous régional et même régional ;

-Il (Système d'Information) ne permet pas au MINEE d'avoir accès en temps réel aux informations relatives au secteur de l'électricité dans les domaines du stockage d'eau pour la production de l'électricité, de la production, du transport, de la distribution, de la commercialisation, des installations électriques intérieures et du matériel électrique ;

-Il ne remplit pas encore pleinement sa fonction d'outil d'aide à la décision pour le Ministère de l'Eau et de l'Energie en matière de planification du secteur de l'électricité, de suivi de mise en œuvre des programmes et projets, de contrôle des performances du secteur de l'électricité ;

-Il ne permet pas de collecter, traiter, interpréter et diffuser les données relatives au secteur de l'électricité ;

-L'absence d'une application informatique qui permettrait aux utilisateurs ayant des appareils mobiles d'avoir accès à des informations publiques du secteur de l'électricité (telles que les textes du secteur de l'électricité, les acteurs du secteur, les opportunités d'investissement dans le secteur, les statistiques du secteur, les projets réalisés...).

Face à ce constat, le Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) dans l'optique de pré-qualifier des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) pour la conception d'un Système d'Information (SI) assorti d'une application informatique mobile (client-serveur) devant être utilisé dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Directeur Production-Transport-Distribution de l'Electricité.

2. Objet

L'objectif général de la consultation est de concevoir pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Energie un Système d'Information (SI) assorti d'une application informatique mobile (client-serveur) devant être utilisé dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Directeur Production-Transport-Distribution de l'Electricité.

Le Système d'Information doit être en totale cohérence avec l'environnement politique, stratégique, juridique, réglementaire, institutionnel, technique, opérationnel, économique, financier, environnemental et social du secteur de l'électricité au Cameroun tant sur le plan national, que sous régional.

Le SI devra à cet effet, être constitué des ressources (matériels, logiciels, données, procédures, humaines...) structurées pour modéliser, gérer, acquérir, traiter, mémoriser, transmettre et rendre disponible l'information se rapportant au secteur de l'électricité (sous forme de données, rapports synthétiques et prospectifs, textes, graphiques, images, sons, vidéo...) dont a besoin le MINEE afin de lui permettre de remplir ses missions statutaires.

Le SI devra donc être pour le MINEE, un outil d'aide à la décision (Business Intelligence) permettant :

- la remontée en temps réel et de façon sécurisée, des informations techniques, financières, économiques, environnementales, sociales utiles et synthétiques du secteur de l'électricité, accompagnées de prévisions et analyses pertinentes de la demande et de l'offre en énergie électrique (au pas de temps mensuel, trimestriel, semestriel, annuel, biennuel, triennal, quinquennal et décennal) sur le territoire national ainsi que sur l'interconnexion électrique avec les pays voisins ;
- la planification optimisée du système électrique.

Le SI devra répondre aux enjeux stratégiques du secteur de l'électricité, au développement du marché de l'électricité, au plan national, sous régional, régional, supporter l'évolution des métiers et des fonctions au sein du système électrique et également supporter l'évolution du périmètre du secteur (fusion, intégration de différentes entreprises).

Il doit donc être évolutif, réactif, flexible, ouvert et également sécurisé. Il devra :

- produire les informations légales réclamées par le MINEE et les différents utilisateurs ;
- déclencher les décisions programmées ;
- fournir des informations aux décideurs pour aider à la prise de décisions non programmées ;
- coordonner les tâches en assurant les communications au sein du système organisationnel.

II-2 Objectifs spécifiques

2-1 Les fonctions attendues du SI sont entre autres (liste non exhaustive)

- i) la mémorisation des informations brutes ou résultats de traitement ;
- ii) la circulation des informations : accès à la mémoire et échange entre les parties prenantes ;
- iii) le traitement des informations : rapprochement, calcul, comparaison d'informations ;
- iv) la collecte des informations par les parties prenantes.

II-2-2 Le SI doit être un outil de communication dynamique

Un outil de communication dynamique entre le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et son environnement (liste non exhaustive) :

Cette interaction dynamique doit permettre au MINEE :

- la facilitation de la consultation et l'extraction des informations du secteur de l'électricité ;
- la facilitation de l'automatisation des traitements d'informations ;
- la facilitation de la diffusion de certaines informations.

3. Consistance des prestations

Il est attendu entre autres du Consultant (liste non exhaustive) :

-l'état des lieux des systèmes d'information du MINEE ainsi que des systèmes d'information des autres parties prenantes intervenant dans le service public de l'électricité ;

-la conception d'un système d'information :

- *la rédaction des procédures ;
- *la fourniture du matériel informatique et télécommunication ;
- *la conception de la base de données ;
- *la conception d'une application mobile (client-serveur) ;
- *l'implémentation et tests de l'application.

-la conception et la réalisation d'un système d'archivage numérique et physique à la Direction de l'Electricité ;

-la réalisation d'une étude en vue de la mise en place d'un « Data Center » devant héberger ledit Système d'Information ;

-la réalisation d'une étude pour un réseau intranet pour le MINEE (Administration centrale devant être interconnectée avec l'ensemble des 10 Délégations Régionales et 58 Délégations départementales du MINEE) ;

4. Participation et origine

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est réservée aux Consultants/BET justifiant d'une expérience nationale et/ou internationale avérée dans le domaine des Systèmes d'Information.

5. Remises des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, sous pli fermé au Secrétariat de la Direction de l'Électricité du Ministère de l'Eau et de l'Énergie Porte 02T09, au plus tard le 09 AOUT 2019

« AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°00142/19/ASMI/MINEE/SG/DEL DU 18 JUILLET 2019 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (BET) EN VUE DE LA CONCEPTION D'UN SYSTEME D'INFORMATION ASSORTI D'UNE APPLICATION MOBILE (CLIENT-SERVEUR) DEVANT ETRE UTILISE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR PRODUCTION TRANSPORT DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

« A OUVRIR UNIQUEMENT EN SALLE DE DEPOUILLEMENT »
 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE
 DIRECTION DE L'ELECTRICITE
 B.P. : 70 Yaoundé-Cameroun
 Tél : (+237) 222223400

6. Composition du dossier

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie invite les Consultants/BET intéressés et ayant une expérience nationale et/ou internationale avérée dans le domaine des Systèmes d'Information, à manifester leur intérêt. Les Consultants/BET peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être présentés dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur, deux enveloppes.

La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS
A1	Lettre timbrée à 1000 F CFA de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts...
A2	Photocopie du titre de patente en cours de validité ou ce qui en tient lieu
A3	Photocopie de la carte de contribuable ou ce qui en tient lieu
A4	Certificat d'imposition ou attestation de non-redevance fiscale
A5	Tout document attestant de l'existence légale du Consultant/Bureau d'Etude

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références des soumissionnaires constitués dans l'ordre indiqué suivant :

1. Expérience Générale du BET;
2. Expérience spécifique du BET;
3. Qualification des experts clés;
4. Plan méthodologique ;
5. Moyens Matériel.

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de BET pré-qualifiés sera établie, et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

7. Critères d'évaluation

-absence du dossier administratif;



-fausse déclaration ou pièce falsifiée;

-note technique inférieure à 70 points sur 100.

1. a. CRITERES DE PREQUALIFICATION

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1-	Expérience Générale du BET dans la conception des Systèmes d'Information (SI)	40 points
2-	Expérience spécifique dans la conception des Systèmes d'Information dans le domaine de l'électricité	15 points
3-	Qualification des experts clés	25 points
4-	Plan Méthodologique	10 points
5	Moyens matériel	10 points
	Total	100 points

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie à la Direction de l'Electricité et à la Cellule Informatique.

9. Evaluation et publication des resultats

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de BET pré-qualifiés sera établie, et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner à l'appel d'offres international restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par la réglementation en vigueur en République du Cameroun./-

YAOUNDE le 18 Juillet 2019

Le **MINISTRE**

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°098/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 POUR LA PRÉSÉLECTION DES BUREAUX D'ÉTUDES DEVANT RÉALISER LES ÉTUDES TECHNIQUES RELATIVES À L'EXTENSION ET L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'extension et d'amélioration du système d'alimentation en eau potable à l'université de Yaoundé II, le Recteur de l'Université de Yaoundé II envisage de recruter un cabinet chargé de réaliser les études techniques pour l'extension et l'amélioration du système d'alimentation en eau potable, au titre des ressources mobilisées dans le Budget d'Investissement Public de l'UYII exercice 2019.

2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet, la préqualification des consultants devant participer à l'appel d'offres national restreint pour sélectionner un cabinet chargé de réaliser les études techniques pour l'extension et l'amélioration du système d'alimentation en eau potable à l'Université de Yaoundé II.

3. Participation et origine

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est réservée aux cabinets/bureaux d'études justifiant d'une expérience avérée dans les domaines concernés par les travaux envisagés. Les candidats devront justifier d'une grande expérience capitalisée par leurs Experts dans ces domaines.

4. Financement

Le financement sera assuré par le budget d'investissement public (BIP)- de l'Université de Yaoundé II-Soa de l'exercice 2019, sous l'imputation : **242 390001 221000.**

5. Remises des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en cinq (05) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies marqués comme tels, sous pli fermé à la Direction des Infrastructures de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Yaoundé II-Soa, au plus tard **le 30/07/2019 à 12 heures**, avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°098/ASMI/UYII/2019 DU 12/07/2019 Pour la présélection des bureaux d'études devant réaliser les études techniques relatives à l'extension et l'amélioration du système d'alimentation en eau potable à l'université de Yaoundé II.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Composition du dossier

Le Recteur de l'Université de Yaoundé II invite les consultants intéressés et ayant une réputation nationale ou internationale établie dans ces domaines, à manifester leur intérêt.

Le dossier des candidats sera présenté dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur, deux enveloppes :

La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

Elle sera cachetée et comportera les pièces suivantes :

N° D'ORDRE	DOCUMENT
A.1	Lettre timbrée à 1 000F de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts, etc.

A.2	Une caution provisoire de soumission d'un montant égal respectivement à celui mentionné dans l'article 7 de l'Avis De consultation et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre.
A.3	Un certificat de non redevance ;
A.4	Une photocopie du registre de commerce
A.5	Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance où la structure du Soumissionnaire a été déclarée ;
A.6	Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
A.7	Une photocopie du registre de commerce
A.8	Une photocopie de l'attestation de localisation et un plan de localisation
A.9	Une attestation signée de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois et certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
A.10	Une attestation de non exclusion des Marchés Publics signée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics signée du Directeur de l'ARMP

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires et à leur surface financière placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
B1	Organisation du cabinet/ bureau d'études
B2	Une note méthodologie sur la compréhension et le planning de réalisation de la mission.
B3	Liste des Experts et du personnel que le cabinet compte impliquer dans la mission s'il est retenu - joindre leur C.V. daté et signé par les intéressés, Diplôme le plus élevé - joindre l'organigramme de la mission

<p>B4</p>	<p>v Expérience du cabinet dans les missions similaires</p> <p>v Donner les renseignements suivant par mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désignation de la mission - pays et lieu - profil des personnels spécialisés utilisés - nom du chef d'équipe - nom et adresse du client - date de démarrage et de fin - valeur financière
<p>B5</p>	<p>v Expérience des Experts dans les missions similaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom de l'Expert - désignation de la mission - pays et lieu - rôle de l'Expert dans cette mission - nom du chef de mission - nom et adresse du client - date de démarrage et de fin - valeur financière
<p>B6</p>	<p>v Liste du matériel d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de bureau - Matériel informatique - Matériel didactique - logiciel

- La non production de l'une de ces pièces entraînera la note zéro (0)

- Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du candidat.

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants préqualifiés sera établie.



et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

7. Critères d'évaluation

1-	Présentation de l'offre :	5 pts
2-	Note sur la compréhension de la mission :	10 pts
3-	Organisation, méthodologie	10 pts
4-	Expérience du cabinet dans les travaux similaires :	20 pts
5-	Expérience des Experts affectés à la mission :	50 pts
6-	Liste du matériel justifié :	5 pts

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la DIPD à Soa. Tél : 222 22 95 83 / 654 273 127/677 87 03 64.

9. Evaluation et publication des resultats

Seules les offres comportant toutes les pièces administratives à jour et ayant obtenu une note technique de 70 points au moins seront préqualifiées pour l'appel d'offres national restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment, le Décret n°2018/366 du 18 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 12 Juillet 2019

Le RRECTEUR

MIKOA SHE ADOLPHE

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUEN° 1740-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/ADC/CIPM/2019 DU 29/05/2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0731-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du **17 Juillet 2019**, la lettre-commande relative à la migration du système de radiocommunication analogique vers le numérique à l'Aéroport International de Douala, a été attribuée à la société **GLOBAL TELECOMMUNICATION HOUSE SARL**, BP : 17 685 Douala, **Tél : 233 43 47 58/677 75 53 00**, pour un montant de **quarante millions cinq cent quatre vingt et un mille trois cent quatre vingt quinze (40 581 395) F CFA TTC** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leur offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS AGRICOLES

COMMUNIQUE N°00165/C/MINADER/PDCVA/UCP/ASPM DU 15 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 00165 /D/MINADER/PDCVA/ASPM RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0011/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 DU 23 JAN 2019 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO ET DE LA MVILA - RÉGION DU SUD

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est déclaré infructueux.

Les entreprises ayant soumissionné dans le cadre de cette consultation sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, faute de quoi elles seront détruites.

YAOUNDE le 15 Juillet 2019

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MAHAMAT ABAKAR

COMMUNE DE NITOUKOU

RELATIF A LA PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°_04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/O6/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES
DU VILLAGE NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU,
REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la commune de NITOUKOU, « **Autorité Contractante** »

Communique

Le soumissionnaire ci-après désigné, est **attributaire** de l'appel d'offres national ouvert N°_04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/O6/2019 en procédure d'urgence pour les travaux de construction des équipements d'éclairage public en lampadaires solaires du village Nitoukou dans la commune de Nitoukou, département du Mbam-et-Inoubou, Région du Centre ainsi qu'il suit:

SOUSSIONNAIRE	MONTAT FCFA TTC	NET A PAYER FCFA	DELAIS D'EXECUTION
ZION FAMILY ENTERPRISE BP 890 Bamenda TEL 677 64 43 90	24 994 800	19 807 200	Trois(03) Mois

YAOUNDE le 19 Juillet 2019

Le MAIRE

NONGOWE SAMUEL

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 02 POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier d'appel d'offres, porte à la connaissance des prestataires de

l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives à l'appel d'offres suscité, les résultats sont les suivants

DAO N°02-CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO :

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observation
1	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309	29 991 232	Attributaire	R.A.S

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante. Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 06 POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier d'appel d'offres, porte à la connaissance des prestataires de l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives à l'appel d'offres suscité, les résultats sont les suivants

DAO N°06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM :

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observation
1	ETS MP3 BP : 193 Mbouda Tél : 677 23 32 56	27 775 000	Attributaire	R.A.S

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NO 03/AONO/ADC/CIPM/2019
DU 27/05/2019**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A communique :

Par Décision N° **0732 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1/cn du 17 Juillet 2019**, la lettre-commande relative aux études d'aménagement de la voie d'accès à l'atelier de maintenance de l'Aéroport International de Douala, est attribuée au **BET LE COMPETING, BP : 7214 Yaoundé, Tél : 222 21 59 88/ 699 50 11 77**, pour un montant toutes taxes comprises de **Vingt-quatre millions huit Cent vingt-huit mille six cent treize (24 828 613) F CFA** et un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°01, POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier d'appel d'offres, porte à la connaissance des prestataires de

l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives à l'appel d'offres suscité, les résultats sont les suivants:

DAO N° 01 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM :

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observation
1	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05	15 997135	Attributaire	R.A.S

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante. Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 04 POUR LA REALISATION DECERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier d'appel d'offres, porte à la connaissance des prestataires de

l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives à l'appel d'offres suscité, les résultats sont les suivants

DAO N°04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK :

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observation
1	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05	27 365 550	Attributaire	R.A.S

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°05 POUR LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier d'appel d'offres, porte à la connaissance des prestataires de

l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives à l'appel d'offres suscité, les résultats sont les suivants

DAO N°05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH :

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observation
1	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05	21 003 801	Attributaire	R.A.S

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 07 POUR LA REALISATION DECERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier d'appel d'offres, porte à la connaissance des prestataires de

l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives à l'appel d'offres suscité, les résultats sont les suivants

DAO N°07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M :

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observations
1	ULRICH ENTERPRISE	35 997 019	Attributaire	R.A.S
2	ETS VALENTINE	34 288 286	Éliminé	-Signe distinctif sur l'enveloppe - Méconnaissance du site -Attestation de non redevance non authentifiée après 48h

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°15/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, **Autorité Contractante**, communique, conformément aux dispositions dudit appel d'offres, le résultat suivant :

N°LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS LE COMPETING B.P: 7214 YAOUNDE TEL : 222 21 59 88/699 50 11 77	94 950 356	94 950 356	Moins disant : meilleure note globale (NG= 98,8%) Délai de réalisation : 12 Mois Lieu d'exécution : AKONOLINGA VILLE Obs. : 1 ^{er} Rang

L'Entreprise attributaire du présent appel d'offres est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au **Secrétaire Particulier** du Maire de la Commune d'Akonolinga, pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante dans un délai maximum de **dix (10)** jours sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°16/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°002/AONR/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA (TRONÇON : EUCALYPTUS – INTERSECTION PETIT MARCHÉ + BRETelles, LONG : 1,5KM, LARGEUR : 7M);

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, **Autorité Contractante**, communique, conformément aux dispositions dudit appel d'offres, le résultat suivant :

N°LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS ENSERBAT TP B.P: 11 366 YAOUNDE TEL : 699 41 33 49/ 678 94 71 69	14 965 875	14 965 875	<u>Moins disant</u> : meilleure note globale (NG= 98/100) <u>Délai de réalisation</u> : 05 Mois <u>Lieu d'exécution</u> : AKONOLINGA VILLE <u>Obs.</u> : 1 ^{er} Rang

L'Entreprise attributaire du présent appel d'offres est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au **Secrétaire Particulier du Maire** de la Commune d'Akonolinga, pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante dans un délai maximum de **dix (10)** jours sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°17/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/C-AKGA/CIPM/2019 DU 27 MAI 2019, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE SIX FORGAES ÉQUIPÉS DE PMH DANS LES LOCALITÉS DE : MENGUEME-SI, NGONGO, MEKONG-BIBA, QUARTIER BAMILEKE, MBILI ET ANDOM-SSO DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, **Autorité Contractante**, communique, conformément aux dispositions dudit appel d'offres, le résultat suivant :

N°LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS LA GENERALE DES SERVICES & BTP B.P: 0 AKONOLINGA TEL : 651 22 94 52/ 699 30 19 87	10 911 375	10 911 375	Moins disant : meilleure note globale (NG= 100%) Délai de réalisation : 03 Mois Lieu d'exécution : MENGUEME-SI – NGONGO – MEKONG-BIBA – QUARTIER BAMILEKE – MBILI ET ANDOM-SSO Obs. : 1 ^{er} Rang

L'Entreprise attributaire du présent appel d'offres est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au **Secrétaire Particulier** du Maire de la Commune d'Akonolinga, pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante dans un délai maximum de **dix (10)** jours sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°18/C/C-AKGA/SG/CIPM/SPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE (TRONÇON : EUCALYPTUS - INTERSECTION PETIT MARCHÉ + BRETELLES, LONG : 1,5KM LARG : 7M) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, **Autorité Contractante**, communique, conformément aux dispositions dudit appel d'offres, le résultat suivant :

N°LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS KENFACK&FILS <u>B.P:</u> 216 EBOLOWA <u>TEL :</u> 679 58 62 10	238 336 031	238 336 031	<u>Moins disant</u> : meilleure note globale (NG= 26/28) <u>Délai de réalisation</u> : 04 Mois <u>Lieu d'exécution</u> : AKONOLINGA-VILLE <u>Obs.</u> : 1 ^{er} Rang

L'Entreprise attributaire du présent appel d'offres est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au **Secrétaire Particulier du** Maire de la Commune d'Akonolinga, pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante dans un délai maximum de **dix (10)** jours sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°009/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES BORNES FONTAINES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Par Décision N°009/D/CAE1ER/CABM/SM/ 2019 DU 01/07/2019 , **L'ETABLISSEMENT LEROY MULTI-SERVICES BP : 488 EDEA TEL : (237) 699 511 011 / 664 061 823** a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **neuf millions neuf cent quatre vingt seize mille quatre cent quatre-vingt neuf**

(9 996 489) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaires.

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaire-. n'ayant pas été retenus.

EDEA le 1 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°011/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX SUR LA RIVIERE QUARTIER METEO ET QUARTIER AMOUR-BISSEKE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Par Décision N°011/D/CAE1ER/CABM/SM/ 2019 DU 01/07/2019, **L'ETABLISSEMENT PAPA YEYE BP : 189 EDEA TEL : 699 849 660 / 677 061 397** a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-trois (9 994 343) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaires.**

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaire- n'ayant pas été retenus.

EDEA le 2 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°012/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'EDEA 1ER, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Par Décision N°012/D/CAE1ER/CABM/SM/ 2019 DU 01/07/2019, **LA SOCIETE « ETABLISSEMENT LUMIERE SARL » BP : 554 EDEA TEL : 695 690 031 / 699 780 998** a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **sept millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent soixante-quinze (7 473 975) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaires.**

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main

EDEA le 2 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°010/C/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANTE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 DU 15/05/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE DDANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Par Décision N°010/D/CAE1ER/CABM/SM/ 2019 DU 01/07/2019, **L'ETABLISSEMENT PAPA YEYE BP : 189 EDEA TEL : 699 849 660 / 677 061 397** a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante un (19 988 661) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaires..**

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaire- n'ayant pas été retenus.

EDEA le 2 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

COMMUNIQUÉ N°001/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCÉE BILINGUE D'EKANGTÉ, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2', DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2, communique

L'Ets ci-dessous a été retenu comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres suscité.

Par Décision n°001//D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 du 13/06/2019

Intitulé du projet	Soumissionnaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Travaux de construction d'un bloc administratif au Lycée Bilingue d'Ekangté, Arrondissement de Nkongsamba 2', Département du Moungo, Région du Littoral.	CONCEPT ENGINEERING CA M EROON BP : 5007 Mbengwi, Tél : 677 52 79 73	17 869 338 (Dix-sept millions huit cent soixante-neuf mille trois cent trente-huit francs)	Trois (03) mois

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service Technique (Unité Promotion Économique) de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2è11' pour la mise au point au contrat correspondant.

NKONGSAMBA le 13 Juin 2019

Le MAIRE

WANDJI Thomas

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

COMMUNIQUÉ N°002/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE A EDIAKAP, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2', DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2, communique

L'Ets ci-dessous a été retenu comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres suscité.

Par Décision n°002/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 du 13/06/2019

Intitulé du projet	Soumissionnaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Travaux de construction de la case communautaire à Ediakap, dans l'arrondissement de Nkongsamba 2, Département du Moungo, Région du littoral	ETS AKO MBO Tél : 679 40 08 93	19 882 287 (Dix-neuf millions huit cent quatre-vingt deux mille deux cent quatre-vingt sept francs)	Trois (03) mois

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service Technique (Unité Promotion Économique) de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2è11' pour la mise au point au contrat correspondant.

NKONGSAMBA le 13 Juin 2019

Le MAIRE

WANDJI Thomas

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

COMMUNIQUÉ N°003/C/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS LES ECOLES PUBLIQUES ANNEXES GROUPE 1 A ET GROUPE 1 B, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2ÈME, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL..

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2, communique

L'Ets ci-dessous a été retenu comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres suscité.

Par Décision n°003/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 du 13/06/2019

Intitulé du projet	Soumissionnaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
--------------------	-----------------	--------------------	-------------------

Ledit Établissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service Technique (Unité Promotion Économique) de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2è11' pour la mise au point au contrat correspondant.

NKONGSAMBA le 13 Juin 2019

Le MAIRE

WANDJI Thomas

COMMUNE DE MANJO

COMMUNIQUE N° 01/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/MANJO/CIPM/2019 DU 09 MAI 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DIX BOUTIQUES, D'UN BAC À ORDURES, DE DEUX BORNES FONTAINES ET ACHAT D'UN TRICYCLE AU MARCHÉ DE MANJO, DANS LA COMMUNE DE MANJO, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL..

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Manjo, Autorité Contractante, communique :

Par DECISION N° 01/D/CMJO/SG/CIPM/2019 du 11/06/2019; l'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert suscité.

Intitulé du projet	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'e livraison
Travaux de construction d'un bloc de dix boutiques, d'un bac à ordures, de deux bornes fontaines et achat d'un tricycle au marché de Manjo, dans la commune de Manjo, Département du Moungo, Région du Littoral	APAKA ENTERPRISE ; B.P 17 BANGUEM ; Tél. 674 884 076	FCFA 28 858 500 (vingt-huit millions huit cent cinquante-huit mille cinq cent) TTC	90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secrétariat Technique pour la mise au point du projet de lettre-commande correspondant.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

MANJO le 11 Juin 2019

Le MAIRE

EBAKO CHARLES

COMMUNE DE MANJO

COMMUNIQUE N° 02/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MANJO/CIPM/2019 DU 09 MAI 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIQUE DE NAMBA, DANS LA COMMUNE DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Manjo, Autorité Contractante, communique :

Par DECISION N° 02/D/CMJO/SG/CIPM/2019 du 11/06/2019; l'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert suscité.

Intitulé du projet	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'e livraison
Travaux de construction d'un bloc maternel à l'École Publique de Namba, dans la Commune de Manjo, Département du Moungo, Région du Littoral	ETS GPC B.P 5297 Nkongsamba Tél. 677 71 60 77 / 696 35 10 66	FCF A 24 700 000 (vingt-quatre millions sept cent mille cinq cent) TTC	90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secrétariat Technique pour la mise au point du projet de lettre-commande correspondant.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

MANJO le 11 Juin 2019

Le MAIRE

EBAKO ABEL NDOH

COMMUNE DE MANJO

COMMUNIQUE N° 03/C/CMJO/SG/CIPM/2019 DU 11/06/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/MANJO/CIPM/2019 DU 09 MAI 2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE DE MANJO (ETANCHEITE ET OUVERTURES), DANS LA COMMUNE DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Manjo, Autorité Contractante, communique :

Par DECISION N° 03/D/CMJO/SG/CIPM/2019 du 24/06/2019; l'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert suscité.

Intitulé du projet	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'e livraison
Travaux d'entretien de l'hôtel de ville de Manjo (étanchéité et ouvertures), dans la commune de Manjo, Département du Moungo, Région du Littoral	ETS AKO-MBO ; B.P 04 NKONGSAMBA ; Tél. 699 30 15 58 / 679 40 08 93	FCFA 14 076 765 (quatorze millions soixante-seize mille sept cent soixante-cinq)	120 (cent vingt) jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au service du Secrétariat Technique pour la mise au point du projet de lettre-commande correspondant.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

MANJO le 24 Juin 2019

Le MAIRE

EBAKO CHARLES

COMMUNE DE WAZA

COMMUNIQUE N°02/C/C-WAZA/CDPM/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE DEMANDE DE COTATION N001/DDC/C.WAZA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE À ZIGAGUE, DANS LA COMMUNE DE WAZA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD FINANCEMENT : COMMUNE DE WAZA /PNDP(III)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WAZA COMMUNIQUE :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres susmentionné, le résultat de salles consultations se présente comme suit :

Objet	Entreprise	Montants TTC corrigés des offres (F CFA)	Délai (Jours)	Observation
Travaux de construction d'un magasin de stockage à ZIGAGUE, dans la commune de WAZA, département du Logone et Chari, région de l'extrême - nord	ETS AHMAT ABAKAUBP.135 KOUSSERI TEL 675 17 38 38	23 800 000 TTC	90	Unique soumissionnaire : retenu

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Commune de WAZA (Secrétariat du Maire), pour l'établissement du projet de lettre de commande.

KOUSSERI le 30 Avril 2019

Le MAIRE

IBRAHIM MOHAMMED

COMMUNE DE FONGO TONGO

COMMUNIQUE N° 01/C/C.F-T/SG/2019 DU 22/07/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DC N°01 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, considérant les dispositions du dossier de demande de cotation, porte à la connaissance des prestataires de

l'Administration qu'après ouverture et analyse des offres, relatives au dossier de consultation suscité, les résultats sont les suivants

DC N°01-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

N° d'ordre	Entreprise soumissionnaire	Montant des offres	Décision	Observation
1	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22	10 054 485	Attributaire	R.A.S

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de cautionnement provisoire pour l'entreprise attributaire, qui par ailleurs est priée de passer sous quinzaine substituer ladite caution par une définitive. L'entreprise est par ailleurs invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation au Secrétariat particulier du Maire pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Le soumissionnaire non adjudicataire est prié de passer sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué à la mairie de Fongo-Tongo pour le retrait de ses offres. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NKENFACK

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS EN DATE DU 02/07/2019

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NGO JOSEPH

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE
(Catégorie I : Projets de petite et moyenne envergure)

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES
COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE
(Catégorie II : Projets relevant de la compétence des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics)

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUEN° 1740-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/ADC/CIPM/2019 DU 29/05/2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0731-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du **17 Juillet 2019**, la lettre-commande relative à la migration du système de radiocommunication analogique vers le numérique à l'Aéroport International de Douala, a été attribuée à la société **GLOBAL TELECOMMUNICATION HOUSE SARL**, BP : 17 685 Douala, **Tél : 233 43 47 58/677 75 53 00**, pour un montant de **quarante millions cinq cent quatre vingt et un mille trois cent quatre vingt quinze (40 581 395) F CFA TTC** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leur offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS AGRICOLES

COMMUNIQUE N°00165/C/MINADER/PDCVA/UCP/ASPM DU 15 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 00165 /D/MINADER/PDCVA/ASPM RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0011/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 DU 23 JAN 2019 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO ET DE LA MVILA - RÉGION DU SUD

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est déclaré infructueux.

Les entreprises ayant soumissionné dans le cadre de cette consultation sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, faute de quoi elles seront détruites.

YAOUNDE le 15 Juillet 2019

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MAHAMAT ABAKAR

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NO 03/AONO/ADC/CIPM/2019
DU 27/05/2019**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A communique :

Par Décision N° **0732 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1/cn du 17 Juillet 2019**, la lettre-commande relative aux études d'aménagement de la voie d'accès à l'atelier de maintenance de l'Aéroport International de Douala, est attribuée au **BET LE COMPETING, BP : 7214 Yaoundé, Tél : 222 21 59 88/ 699 50 11 77**, pour un montant toutes taxes comprises de **Vingt-quatre millions huit Cent vingt-huit mille six cent treize (24 828 613) F CFA** et un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS À L'ATELIER DE MAINTENANCE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents dans ses dispositions non contraires au décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'État du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;
Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° **03/AONO/ADC/CIPM/2019 du 27/05/2019** ;
Vu Les Rapports d'analyses des offres administratives, techniques et financières ;
Considérant la correspondance n° 0112 -19/ADC/CIPM/se du 03 Juillet 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

ARTICLE 1- la lettre-commande relative aux études d'aménagement de la voie d'accès à l'atelier de maintenance de l'Aéroport International de Douala, est attribuée au **BET LE COMPETING**, BP 7214 Yaoundé, Tél : 222 21 59 88/ 699 50 11 77, pour un montant toutes taxes comprises de Vingt-quatre millions huit Cent vingt-huit mille six cent treize (24 828 613) F CFA et un délai d'exécution de deux (02) mois.

ARTICLE 2- Le Gérant du **BET LE COMPETING** est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A, pour l'établissement de ladite lettre-commande;

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 0731-19/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA MIGRATION DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION ANALOGIQUE VERS LE NUMÉRIQUE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'État du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents dans ses dispositions non contraires au décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° **04/AONO/ADC/CIPM/2019 du 29/05/2019** ;

Vu Le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières ;

Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance N° 0110-19/ADC/CIPM/se du 05 juillet 2019.

DECIDE :

ARTICLE 1- La lettre-commande relative à la migration du système de radiocommunication analogique vers le numérique à l'Aéroport International de Douala, est attribuée à la société **GLOBAL TELECOMMUNICATION HOUSE SARL, BP : 17 685 Douala, Tél : 233 43 47 58/677 75 53 00**, pour un montant de **quarante millions cinq cent quatre vingt et un mille trois cent quatre vingt quinze (40 581 395) F CFA TTC** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

ARTICLE 2 - Le Gérant de la société **GLOBAL TELECOMMUNICATION HOUSE SARL** est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement de ladite lettre-commande.

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°015/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23

Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjoints à l'issues des Élections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation auprès des Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Appel d'offres National Restreint N°001/AONR/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU;

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis et rapport de la Sous-commission d'analyse des offres.

DECIDE:

Article 1^{er} : L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribuée à :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
Unique	001	ETS LE COMPETING B.P: 7214 YAOUNDE TEL : 222 21 59 88/699 50 11 77	94 950 356	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°016/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23

Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjoints à l'issues des Élections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation auprès des Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Appel d'offres National Restreint N°002/AONR/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA (Tronçon : Eucalyptus – Intersection Petit Marché + Bretelles, Long : 1,5Km, Largeur : 7M);

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis et rapport de la Sous-commission d'analyse des offres.

DECIDE:

Article 1^{er} : LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA (Tronçon : Eucalyptus – Intersection Petit Marché + Bretelles, Long : 1,5Km, Largeur : 7M) sont attribués à :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
Unique	002	ETS ENSERBAT TP B.P: 11 366 YAOUNDE TEL : 699 41 33 498/678 94 71 69	14 965 875	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°017/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjointes à l'issues des Élections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation auprès des Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Appel d'offres National Ouvert N°011/AONO/C-AKGA/CIPM/2019 DU 27 MAI 2019, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE MENGUEME-SI, NGONGO, MEKONG-BIBA, QUARTIER BAMILEKE, MBILI ET ANDOM-SSO DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU;

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis et rapport de la Sous-commission d'analyse des offres.

DECIDE:

Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE MENGUEME-SI, NGONGO, MEKONG-BIBA, QUARTIER BAMILEKE, MBILI ET ANDOM-SSO DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU sont attribués à :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
Unique	011	ETS LA GENERALE DES SERVICES ET DU BTP B.P: _ AKONOLINGA TEL : 651 22 94 52/699 30 19 87	10 911 375	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°018/D/C-AKGA/SG/SPM/2019PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N° 022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu l'Arrêté N°000324/A/MINATD/DCTD du 18 Novembre 2015 constatant élection du Maire et ses Adjointes à l'issues des Élections Municipales du 30 Septembre 2013 dans le Département du Nyong et Mfoumou, Arrondissement d'Akonolinga portant élection de Monsieur **ESSAMA Joseph** aux fonctions de Maire de la Commune d'Akonolinga ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation auprès des Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Appel d'offres National Ouvert N°009/AONO/C-AKGA/CIPM/2019 DU 07 MAI 2019, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE (TRONCON : EUCALYPTUS – INTERSECTION PETIT MARCHÉ + BRETelles, LONG : 1,5KM LARG : 7M) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU;

Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis et rapport de la Sous-commission d'analyse des offres.

DECIDE:

Article 1^{er} : TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE (TRONCON : EUCALYPTUS – INTERSECTION PETIT MARCHÉ + BRETelles, LONG : 1,5KM LARG : 7M) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU sont attribués à :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N°	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
Unique	009	ETS KENFACK&FILS B.P: 216 EBOLOWA TEL : 679 58 62 10	238 336 031	RETENU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

ESSAMA Joseph

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°009/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Note de Service N°32/NS/CAE1ER/CAB/04-19 portant constatation la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu le procès-verbal de la session du 26 Mai 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Appel d'Offres N°05/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 du 15 Mai 2019 relative aux travaux de réhabilitation des bornes fontaines dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er,

-DECIDE-

Article 1 : L'ETABLISSEMENT LEROY MULTI-SERVICES BP : 488 EDEA TEL : (237) 699 511 011 / 664 061 823 est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite ::

- **Nature de la lettre commande** : Réhabilitation des bornes fontaines dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa ter, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.
- **Montant de la lettre commande** : **9 996 489 FCFA Toutes Taxes Comprises par lot**
- **Délai de livraison** : Trois (03) mois calendaires

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 1 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°011/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Note de Service N°32/NS/CAE1ER/CAB/04-19 portant constatation la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu le procès-verbal de la session du 26 Mai 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Appel d'Offres N°07/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 du 15 Mai 2019 relative aux travaux de construction de deux ponceaux sur la rivière quartier Météo et quartier Amour-Bisseke, Commune d'Arrondissement d'Edéa le', Département de la Sanaga maritime, région du littoral,

-DECIDE-

Article 1 : L'ETABLISSEMENT PAPA YEYE BP : 189 EDEA TEL : 699 849 660 677 061 397 est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite ::

- **Nature de la lettre commande** relative aux travaux de construction de deux ponceaux sur la rivière quartier Météo et quartier Amour-Bisseke, Commune d'Arrondissement d'Edéa le', Département de la Sanaga maritime, région du littoral..
- Montant de la lettre commande : **9 994 343 FCFA Toutes Taxes Comprises par lot**
- Délai de livraison : Trois (03) mois calendaires

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 1 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°012/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Note de Service N°32/NS/CAE1ER/CAB/04-19 portant constatation la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu le procès-verbal de la session du 26 Mai 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Appel d'Offres N°04/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 du 15 Mai 2019 relative aux travaux de réhabilitation du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille d'Edéa 1er, Département de la Sanaga maritime, région du littoral.

-DECIDE-

Article 1 : LA SOCIETE « ETABLISSEMENT LUMIERE SARL » BP : 554 EDEA TEL : 695 690 031 / 699 780 998 est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

- **Nature de la lettre commande** : Réhabilitation du Centre de Promotion de le Femme et de la Famille d'Edéa 1^{er}, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.
- **Montant de la lettre commande** : **7 473 974 FCFA Toutes Taxes Comprises par lot**
- **Délai de livraison** : Trois (03) mois calendaires

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 1 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°002/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE A EDIAKAP, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL..

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2ème, Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes :

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur

WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba :

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes :

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publiés

Vu La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités Publiques: Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/CAN-2/C1PM/2019 du 22 Avril 2019, pour les travaux de construction de la case communautaire à Ediakap, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2'. Département du Moungo. Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE

Article 1: Les ETS AKO MBO, Tél : 679 40 08 93, a été retenu comme adjudicataire du marché relatif travaux de construction de la case communautaire à Ediakap. Arrondissement de Nkongsamba 2, Département du Moungo, Région du Littoral, pour un montant de **FCFA 19 882 287 (Dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt francs) TTC**, et pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 13 Juin 2019

Le MAIRE

WANDJI Thomas

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°001/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE BILINGUE D'EKANGTE, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2ème, Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes :

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur

WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba :

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes :

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publies

Vu La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités Publiques: Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/CAN-2/C1PM/2019 du 22 Avril 2019, pour les travaux de construction d'un bloc administratif au Lycée Bilingue d'Ekangté. Arrondissement de Nkongsamba 2è1e. Département du Moungo. Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE

Article 1: **CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, UP : 5007 Mbengwi, Tel : 677 52 79 73**, a été retenu comme adjudicataire du marché relatif travaux de construction d'un bloc administratif au Lycée Bilingue d'Ekangté. Arrondissement de Nkongsamba 2, Département du Moungo, Région du Littoral, pour un montant de FCFA **17 869 338 (Dix-sept millions huit cent soixante-neuf mille trois cent trente-huit francs) TTC**, et pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 13 Juin 2019

Le MAIRE

WANDJI Thomas

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°003/D/MOD/CIPM/CAN2/SG/UPE/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CAN2/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ANNEXES GROUPE L A ET GROUPE 1 B, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2ème, Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur

WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba ;

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publiques

Vu La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités Publiques: Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/CAN-2/C1PM/2019 du 22 Avril 2019, pour les travaux de réhabilitation des salles de classe dans les écoles publiques annexes groupe I A et groupe 1 B, dans l'arrondissement de Nkongsamba Département Du Moungo, Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE

Article 1: ZAIN GLOBAL COMPANY LTD, Tél : 679 40 08 93, a été retenu comme adjudicataire du marché relatif travaux de réhabilitation des salles de classe dans les écoles publiques annexes groupe I A et groupe 1 B. Arrondissement de Nkongsamba 2, Département du Moungo, Région du Littoral, pour un montant **FCFA 59 800 035 (cinquante-neuf millions huit cent mille trente-cinq francs) TTC**, et pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 13 Juin 2019

Le MAIRE

WANDJI Thomas

COMMUNE DE MANJO

DECISION N° 02/D/CMJO/SG/CIPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANJO Autorité Contractante

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2018 modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2018/002 du 04 juin 2018 ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instruction s relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, des Entreprises, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
Vu la Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
Vu l'arrêté n° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;
Vu l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement
Vu la Décision Municipale N° 36/2019/DM/CMJO/SG du 10 Avril 2019 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Manjo ;
Vu les normes en vigueur dans la République du Cameroun ;
Considérant la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert. N° 01/AONO/MANJO/CIPM/2019 du 09 mai 2019 Relatif aux travaux de construction d'un bloc maternel à l'école publique de Namba, dans la Commune de Manjo, Département du Moundou, Région du Littoral;
Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de Manjo du 07 Juin 2019 ;

DECIDE

Article 1er : Les ETS GPC ; B.P : 5297 Nkongsamba ; Tél. 677 71 60 77 / 696 35 10 66,, a été déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres N° 02/AONO/MANJO/CIPM/2019 du 09 mai 2019.

Objet de la lettre-commande : Travaux de construction d'un bloc maternel à récolte publique de Namba, dans la Commune de Manjo, Département du Moungo, Région du Littoral.

Montant de la lettre-commande : **TTC de 24 700 000 (vingt quatre millions sept cent mille cinq cent) FCFA**

Délai d'exécution : **90 jours calendaires.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

MANJO le 11 Juin 2019

Le MAIRE

EBAKO CHARLES

COMMUNE DE MANJO

DECISION N° 01/D/CMJO/SG/CIPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANJO Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finance de la république du

Cameroun pour l'exercice 2018 modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2018/002 du 04 juin 2018 ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

Vu le décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instruction s relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, des Entreprises, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses

Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N° 36/2019/DM/CMJO/SG du 10 Avril 2019 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Manjo ;

Vu les normes en vigueur dans la République du Cameroun ;

Considérant la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert. N° 01/AONO/MANJO/CIPM/2019 du 09 mai 2019 Relatif aux travaux de construction d'un bloc de dix boutiques, d'un bac à ordures, de deux bornes fontaines et achat d'un tricycle au marché de Manjo, dans la Commune de Manjo, Département du Mounjo, Région du Littoral ;

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de Manjo du 07 Juin 2019 ;

DECIDE

Article 1er : APAKA ENTERPRISE ; B.P : 17 BANGUEM ; Tél. : 674 884 076, a été déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres N° 01/AONO/MANJO/CIPM/2019 du 09 mai 2019.

Objet de la lettre-commande : Travaux de construction d'un bloc de dix boutiques, d'un bac à ordures, de deux bornes fontaines et achat d'un tricycle au marché de Manjo, dans la Commune de Manjo, Département du Mounjo, Région du Littoral.

Montant de la lettre-commande : **TTC de 28 858 500 (vingt-huit millions huit cent cinquante-huit mille cinq cent) FCFA**

Délai d'exécution : **90 jours calendaires.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

MANJO le 11 Juin 2019

Le MAIRE

EBAKO CHARLES

COMMUNE DE MANJO

DECISION N° 03/D/CMJO/SG/CIPM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANJO Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finance de la république du

Cameroun pour l'exercice 2018 modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2018/002 du 04 juin 2018 ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

Vu le décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instruction s relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, des Entreprises, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses

Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N° 36/2019/DM/CMJO/SG du 10 Avril 2019 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Manjo ;

Vu les normes en vigueur dans la République du Cameroun ;

Considérant la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert. N° 03/AONO/MANJO/CIPM/2019 du 09 mai 2019 Relatif aux travaux d'entretien de l'hôtel de ville de Manjo, dans la Commune de Manjo. Département du Mounjo, Région du Littoral.;

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de Manjo du 21 Juin 2019 ;

DECIDE

Article 1er : Les ETS AKO-MBO ; B.P : 04 NKONGSAMBA ; Tél. : 699 30 15 58 / 679 40 08 93, a été déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres N° 03/AONO/MANJO/CIPM/2019 du 27 mai 2019.

Objet de la lettre-commande : Travaux d'entretien de l'hôtel de ville de Manjo, dans la Commune de Manjo.



Département du Moungo, Région du Littoral.

Montant de la lettre-commande : **T TC de 14 076 765 (quatorze millions soixante-seize mille sept cent soixante-cinq) FCFA.**

Délai d'exécution : **120 jours calendaires.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

MANJO le 24 Juin 2019

Le MAIRE

EBAKO CHARLES

COMMUNE DE NITOUKOU

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°_04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/06/2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES
DU VILLAGE NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU,
REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- Vu** la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** la loi N°2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
- Vu** le décret N°77/91 du 23 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats des Communes et établissements communaux modifié et complété par le décret N°90/1464 du 09 novembre 1990 ;
- Vu** le décret N° 95/082 du 24 AVRIL 1995 portant création de la commune de Nitoukou;
- Vu** le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018;
- Vu** le décret n° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de **Monsieur MVONDO Justin** aux fonctions de Préfet du Département de MBAM et INOUBOU à BAFIA ;
- Vu** Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- Vu** L'arrêté N°204/A/MINMAP Du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains
- Vu** l'Arrêté n° 00000032/A/MINATD/DCTD du 30 Octobre 2013 constatant l'élection de **Monsieur BIETEKE Joseph Georges Christian** à la fonction de maire et ses adjoints à la commune de Nitoukou ;
- Vu** Decision Municipale N°19/27/DM/CNTK/SG du 20 Juin 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Nitoukou
- Vu** L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°__04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/O6/2019 en procédure d'urgence pour les travaux de construction des équipements d'éclairage public en lampadaires solaires du village Nitoukou dans la commune de Nitoukou, département du Mbam-et-Inoubou, Région du Centre
- Vu** La Correspondance N°004/L/CNTK/CIPM du 19/07/2019 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Nitoukou, portant **Proposition d'attribution**, après exploitation du rapport de la Sous-commission d'analyse des offres lors de la session de Commission Interne ayant siégé le 19/07/2019

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire ci-après désigné, est attributaire de l'appel d'offres national ouvert N°__04_/AONO/CNTK/SG/CDPM-BAF/2019 DU 07/O6/2019 en procédure d'urgence pour les travaux de construction des équipements d'éclairage public en lampadaires solaires du village Nitoukou dans la commune de Nitoukou, département du Mbam-et-Inoubou, Région du Centre ainsi qu'il suit:

SOUSSIONNAIRE	MONTAT FCFA TTC	NET A PAYER FCFA	DELAIS D'EXECUTION
---------------	-----------------	------------------	--------------------

ZION FAMILY ENTERPRISE BP 890 Bamenda TEL 677 64 43 90	24 994 800	19 807 200	Trois(03) Mois
---	------------	------------	----------------

Article 2 :La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

NITOUKOU le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

BIETEKE JOSEPH GEORGES CHRISTIAN

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS AGRICOLES

DÉCISION N°00165/D/MINADER/PDCVA/ASPM DU 15 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0011/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 DU 23 JAN 2019 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO ET DE LA MVILA - RÉGION DU SUD

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES

Vu la Constitution ;

Vu la Loi de finances pour la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture du Développement Rural ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

Vu la Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019.

Vu L'arrêté n°0465/A/MINMAP du 08 décembre 2016 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles (PD_CVA) ;

Vu l'arrêté n° 0014/A/MINADER/SG/DEPC du 06 juin 2016 portant désignation du Coordonnateur National du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles (PD_CVA) ;

Considérant l'Appel d'Offres National N° 0011 /AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 du 23 JAN 2019 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 66 KM DE PISTES RURALES DANS LE DEPARTEMENTS DU MOUNGO-RÉGION DU LITTORAL.

Considérant le rapport d'analyse des offres relatif à l'appel d'offres sus cité et le procès-verbal de la CSPM/PDCVA validant ledit rapport,

DECIDE :

Article 1er : L'Appel d'Offres National Ouvert sus visé est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Juillet 2019

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MAHAMAT ABAKAR

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;

Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant	Délai d'exécution
					TTC	
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zempfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop-Mboumock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Lethu FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 BP : 193Mbouda Téléphone : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Foobouh- Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTREPRISE BP		
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 DschangTél: 677 38 79 22	<i>FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019</i> Le MAIRE NKENFACK	

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150; Rubrique : constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;

Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant TTC	Délai d'exécution
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zempfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop-Mboumock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Lethi FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 Lethioup-(Entrée de la Route 193Mbouda Tél : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Foobouh- Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTERPRISE BP		<i>FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019</i>
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22		Le MAIRE NKENFACK

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150; Rubrique : constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;

Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant TTC	Délai d'exécution
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zempfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 6226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop-Mboumock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Lethioup-(Entrée FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 BP : 193 Mbouda Tél : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Foobuh- Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTREPRISE BBuh-		<i>FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019</i>
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22		<i>Le MAIRE NKENFACK</i>

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150; Rubrique : constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;



Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant TTC	Délai d'exécution
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zempfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop-Mboumcock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Let FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 Lénioup-(Entrée Chefferie 193Mbouda Tél : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Foob Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTERPRISE Buh-		
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22		<i>FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019</i> Le MAIRE NKENFACK

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150; Rubrique : constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;



Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant TTC	Délai d'exécution
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zemfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop- Mboumock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Lethi FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 Lethioup-(Entrée Chefferie 193Mbouda Tél : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Fofoh- Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTERPRISE Buh-		
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22		

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150, Rubrique constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

NKENFACK

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;

Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant TTC	Délai d'exécution
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zempfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop-Mboumock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Letioup-(Entrée FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 BP 193 Mbouda Tél : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Foobuh- Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTERPRISE BBuh-		<i>FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019</i>
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22		<i>Le MAIRE NKENFACK</i>

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150; Rubrique : constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE YINGUI

DECISION N° 008/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL LOT N°01 : ENTRETIEN ROUTIER COMMUNAL MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE YINGUI FINANCEMENT BIP 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Yingui, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011, portant réorganisation de la Présidence de la République

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018, Code des Marchés Publics;

Vu Vu l'arrêté **N°00000148/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013** constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du **30 Septembre 2013** dans la Commune de Yingui, Département du Nkam, Région du littoral.

Vu La Décision n° 001/2019/D/C YGUI/SG **Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de Yingui;**

Considérant le Budget d'Investissement Public, Exercice 2019 ;

Considérant le dossier d'appel d'offres N° 006/AONO/C-YINGUI/CDPM/2019 DU 18 Juin 2019 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL; et leurs additifs respectifs

Vu Le procès-verbal de session **N°015/PV/CIPM/C-YGUI/2019** du 19 Juillet 2019 portant examen du rapport de la sous-commission d'analyse et proposition d'attribution.

DECIDE

Article 1^{er} : l'entretien routier de la commune de Yingui LOT N°01 est attribué suivant le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	MONTANT TTC	Observation	RANG
CAFS SARL TEL : 691 91 76 03 Douala	25 996 500 FCFA	Moins disant	1 ^{er}
A TECHNIQ BTP SARL BP : 792 Douala Tel : 699 82 95 68	26 325 591 FCFA	Plus disant	2 ^{ème}

Article 2: Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Mairie de Yingui dès publication de la présente décision dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YINGUI le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

COMMUNE DE YINGUI

DECISION N° 009/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL LOT N°02 : OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE CEBEC - MOUKOLIKOK MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE YINGUI FINANCEMENT BIP 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Yingui, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011, portant réorganisation de la Présidence de la République

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018, Code des Marché Publics;

Vu Vu l'arrêté **N°00000148/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013** constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du **30 Septembre 2013** dans la Commune de Yingui, Département du Nkam, Région du littoral.

Vu La Décision n° 001/2019/D/C YGUI/SG **Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de Yingui;**

Considérant le Budget d'Investissement Public, Exercice 2019 ;

Considérant le dossier d'appel d'offres N°006/AONO/C-YINGUI/CDPM/2019 DU 18 Juin 2019 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL; et leurs additifs respectifs

Vu Le procès-verbal de session **N°015/PV/CIPM/C-YGUI/2019** du 19 Juillet 2019 portant examen du rapport de la sous-commission d'analyse et proposition d'attribution.

DECIDE

Article 1^{er} : l'entretien routier de la commune de Yingui LOT N°01 est attribué suivant le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	MONTANT TTC	Observation	RANG
CAFS SARL TEL : 691 91 76 03 Douala	8 049 375 FCFA	Moins disant	1er
A TECHNIQ BTP SARL BP : 792 Douala Tel : 699 82 95 68	8 163 283 FCFA	Plus disant	2ième

Article 2: Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Mairie de Yingui dès publication de la présente décision dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YINGUI le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

COMMUNE DE YINGUI

DECISION N° 010/D/CYGUI/CIPM/2019 DU 22 JUILLET 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL LOT N°03 : RÉHABILITATION DU TRONÇON MOSSÉ - IBOTI MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE YINGUI FINANCEMENT BIP 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Yingui, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011, portant réorganisation de la Présidence de la République

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018, Code des Marché Publics;

Vu Vu l'arrêté **N°00000148/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013** constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du **30 Septembre 2013** dans la Commune de Yingui, Département du Nkam, Région du littoral.

Vu La Décision n° 001/2019/D/C YGUI/SG **Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de Yingui;**

Considérant le Budget d'Investissement Public, Exercice 2019 ;

Considérant le dossier d'appel d'offres N°006/AONO/C-YINGUI/CDPM/2019 DU 18 Juin 2019 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DANS LA COMMUNE DE YINGUI- DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL; et leurs additifs respectifs

Vu Le procès-verbal de session **N°015/PV/CIPM/C-YGUI/2019** du 19 Juillet 2019 portant examen du rapport de la sous-commission d'analyse et proposition d'attribution.

DECIDE

Article 1^{er} : l'entretien routier de la commune de Yingui LOT N°01 est attribué suivant le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	MONTANT TTC	Observation	RANG
A TECHNIQ BTP SARL BP : 792 Douala Tel : 699 82 95 68	21 509 838 FCFA	Moins disant	1er
CAFS SARL TEL : 691 91 76 03 Douala	23 194 125 FCFA	Plus disant	2ième

Article 2: Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Mairie de Yingui dès publication de la présente décision dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YINGUI le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°010/D/CAE1ER/CABM/SM/2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 03 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté N°203/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°50157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Note de Service N°32/NS/CAE1ER/CAB/04-19 portant constatation la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er ;

Vu le procès-verbal de la session du 26 Mai 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Appel d'Offres N°06/AONO/CAE1ER/ST/BPP/2019 du 15 Mai 2019 relative aux travaux de construction d'un hangar de stockage dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa , Département de la Sanaga maritime, région du littoral,

-DECIDE-

Article 1 : L'ETABLISSEMENT PAPA YEYE BP : 189 EDEA TEL : 699 849 660 677 061 397 est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

- **Nature de la lettre commande** : relative aux travaux de construction d'un hangar de stockage dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa, Département de la Sanaga maritime, région du littoral.
- **Montant de la lettre commande** : **19 988 661 FCFA Toutes Taxes Comprises par lot**
- **Délai de livraison** : Trois (03) mois calendaires

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 1 Juillet 2019

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE DE HILE-HALIFA

DECISION N°03/D/C-HILE ALIFA/CIPM/2019 DU 28/03/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°05/DDC/C.HILE-ALIFA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI AEP PASTORALE A ÉNERGIE SOLAIRE A FADJA COMMUNE DE HILE ALIFA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ETCHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD.. FINANCEMENT : COMMUNE DE HILE ALIFA /PNDP(III)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HILE ALIFA,

DECIDE :

ARTICLE 1er L'Entreprise **ETS DJIBRINE KLETA BP.262 KOUSSERI TEL 699805514** est retenue comme attributaire du marché relatif aux travaux pour les travaux de construction d'une mini AEP pastorale a énergie solaire a FADJA commune de HILE ALIFA, département du Logone et Chari, région de l'extrême - nord aux conditions ci-après :

-Montant TTC: **18 138 612 TTC (dix-huit millions cent trente-huit mille six cent douze) FCFA;**

-Délai d'exécution : **Quatre-vingt-dix (90) jours.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

HILE-ALIFA le 30 Avril 2019

Le MAIRE

ALI CHEIK DJIBRINE

COMMUNE DE WAZA

DECISION N°01/D/C-WAZA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°002/DDC/C.WAZA/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PMH AMALIA, NDIGUINA ET MADAI DANS LA COMMUNE DE WAZA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD FINANCEMENT : COMMUNE DE WAZA /PNDP(III)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WAZA,

DECIDE :

ARTICLE 1er : L'Entreprise • **ETSAL-AZIZA BP 303 KOUSSERI TEL 679825598** est retenue comme attributaire du marché relatif aux travaux pour les n°002/DDC/C.WAZA/CDPM/2019 du 28/03/2019 relatif aux travaux de construction d'un forage PMH A MALIA, NDIGUINA ET MADA I dans la commune de WAZA, département du Logone et Chari, aux conditions ci-après:

-Montant TTC **23 000 000 (vingt-trois millions) FCFA ;**

-Délai d'exécution : **Quatre-vingt-dix (90) jours.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

KOUSSERI le 30 Avril 2019

Le MAIRE

IBRAHIM

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

DECISION N°06/D/C-LOGONE BIRNI/CIPM/2019 DU 28/03/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°06/DDC/C.LOGONE BIRNI/CDPM/2019 DU 28/03/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 01 FORAGE PMH A MICHISKA MOUSGOUM, OUNANGARE ET NGADA 2, DANS LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME - NORD FINANCEMENT : COMMUNE DE LOGONE BIRNI /PNDP(III)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI,

DECIDE :

ARTICLE 1er: L'Entreprise • **ETS MAINACOM BP .46 MAKARY TEL 695 18 67 73** est retenue comme attributaire du marché relatif aux travaux pour les travaux de construction de 01 forage PMH A MICHISKA MOUSGOUM, OUNANGARE et NGADA 2, dans la commune de Logone Birni, département du Logone et Chari, région de l'extrême - nord aux conditions ci-après :

-Montant TTC **21 464 682 (vingt et un millions quatre cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-deux) FCFA ;**

-Délai d'exécution : **Quatre-vingt-dix (90) jours.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

LOGONE-BIRNI le 1 Mai 2019

Le MAIRE

DANNA HAMAN

COMMUNE DE FONGO TONGO

DECISION MUNICIPALE N °01/DM/C.F-T/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N° 01, 02, 04, 05, 06, 07 ET DEMANDE DE COTATION N° 01 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE : 01CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE ZEMFEM ; 02-CONSTRUCTION DUCENTRE ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE FONGO-TONGO ; 04-ELECTRIFICATION DES VILLAGES LETHIOP-MBOUMOCK ; 05-ELECTRIFICATION DU VILLAGE MENAH ; 06- REHABILITATION DELAROUTE MBITGNE-LETIOUP (ENTREE FO'ODOU)-METSOH-CHEFFERIE YAGUEM ; 07-REHABILITATION DU TRONÇON ROUTIER CHEFFERIE TSETAMEFOH-FOBOUH-LOUNG-LEFEIH AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DE 5 X 5 X4 M 08-FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE FONGO-TONGO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/017 du 22juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°0016/A/MINMAP/ du 15 Janvier 2014 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès

de certaines communes ;

Vu l'Arrêté n°00000178/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal

du 30 septembre 2013 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;

Vu la Décision N° 01443/CAB/MINMAP du 11 Août 2014 constatant la composition des commissions internes de passation des Marchés Publics

dans certaines communes ;

Vu la Décision N° 00000157 / CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents de Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire N°000001/C/MINF1 du 28Décembre2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle

de l'Exécution du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'Exercice 2019;

Considérant les Procès-verbaux N° 012 à 018 /PV/C.F-T/CIPM/2019 du 12 Juillet 2019 de la Commission interne de passation des Marchés auprès

de la Commune de Fongo-Tongo portant examen et adoption du rapport de la Sous-commission d'analyse et formulation

de la proposition d'attribution des lettres commande des DAO.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ont été retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives aux appels d'offres et Demande de Cotation suivants :

N°	DAO	Lot(s)	Intitulé	Entreprises	Montant TTC	Délai d'exécution
1	01	unique	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Zempfem	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
2	02		Construction du Centre Zootechnique et Vétérinaire de Fongo-Tongo	SERMTEG SARL BP 16226Yaoundé Tél : 690 760 781 / 670 752 309		
3	04		Electrification des villages Lethiop-Mboumock	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		

4	05		Electrification du village Menah	E.R.E.C-CAMEROUN B.P 1068 Bafoussam Tél 677 61 31 05		
5	06		Réhabilitation de la Route MBITAGNE-Lethi FO'ODOU)-Chefferie Yaguem	ETS MP3 Lethioup-(Entrée de la Route 193Mbouda Tél : 677 23 32 56		
6	07		Réhabilitation du tronçon Routier Chefferie Tsetamefoh-Foobuh- Loung-Lefeih avec Construction d'un Pont de 5 x 5 x4	ULRICH ENTERPRISE BBuh-		<i>FONGO-TONGO le 22 Juillet 2019</i>
7	DC 01		Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles Primaires Publiques de Fongo-Tongo	ETS LA CONFIANCE BP: 275 Dschang Tél: 677 38 79 22		Le MAIRE NKENFACK

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2019; Imputations 220150; Rubrique : constructions voiries et réseaux, routes, ponts et bacs... ;

220100 ; Rubrique; Immeubles abritant les services ;

610100; Rubrique : Fournitures de bureau.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE NGORO

DECISION MUNICIPALE N°019/DM/C-NGO/SG/2019 PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N°077/M/PR/MINMAP/DRCE/CRPM-TBEC/2015 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES N°057/AONO/P/MINMAP/SG/DRMAP-CE/SMI/CRPM/15 DU 21 OCTOBRE 2015, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE NGORO, COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE NGORO EXERCICE 2015

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO (MAITRE D'OUVRAGE)

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation à la décentralisation ;
Vu la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la loi n° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, les Syndicats des Communes et les Etablissements Communaux ainsi que les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret N° 2001/408 du 9 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Ngoro ;
Vu le décret n° 2017/094 du 13 mars 2017 portant nomination de Préfets ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n° 00078/A/MINATD/DCTD du 1^{er} Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin du 30 Septembre 2013 dans la Commune de NGORO, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
Vu la Convention de Concours Financier N° 024/CCF/FEICOM/DG/CAJ/DCCC/2015 du 04 mai 2015 pour le financement des travaux de construction de l'hôtel de ville de Ngoro ;
Vu la Délibération Municipale N° 004/DM/C-NGO/SG/2015 du 10 Septembre 2015 autorisant le Maire à solliciter un financement auprès du FEICOM pour les travaux de construction de l'hôtel de ville de Ngoro ;
Vu le Marché n° 077/M/PR/MINMAP/DRCE/CRPM-TBEC/2015 passé après Avis d'Appel d'Offres n° 057/AONO/P/MINMAP/SG/DRMAP-CE/SMI/CRPM/15 du 21 octobre 2015, attribué aux ETS NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL, pour les travaux de construction de l'hôtel de ville de Ngoro ;
Vu l'Ordre de Service n° 01/CE/MB/01/16 du 03 janvier 2017 prescrivant la remobilisation immédiate de l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL en personnel et matériel suffisant sur le chantier ;
Vu le Procès – Verbal d'évaluation de l'Ordre de Service n° 01/CE/MB/01/16 du 1^{er} février 2017 constatant la non mobilisation de l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL en matériel et en personnel suffisant sur le chantier ;
Vu l'Ordre de Service n° 02/CEPIS/MN/CM/17 du 02 février 2017 prescrivant la remobilisation immédiate de l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL en personnel et matériel suffisant sur le chantier ;
Vu le Procès – Verbal d'évaluation de l'Ordre de Service n° 02/CEPIS/MN/CM/17 du 11 février 2017 constatant la non mobilisation de l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL en matériel et en personnel suffisant sur le chantier ;
Vu la Lettre n° 28/I/C-NGO/SG/2017 du 27 novembre 2017 relative à la réunion de reprise des travaux de construction de l'hôtel de ville de Ngoro et dont l'entreprise ne s'est toujours pas manifestée ;
Vu la Lettre n° 12/L/C-NGO/SG/2018 du 28 février 2018 relative à la sommation du Maitre d'Ouvrage à l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL pour la remobilisation en matériel et en personnel suffisant sur le chantier restant lettre morte ;
Vu la Note de Conjoncture n° 08/NC/MINTP/DRC/DD-MK/ST du 09 novembre 2018 portant évaluation à date du 31 octobre 2018, d'un taux d'avancement des travaux estimé à 33,95% pour une consommation de délai de 419,58% avec un chantier en friche ;
Vu la lettre 19n° 877/L/FEICOM/DG/DSCI/SDSCPNGR/SAPNGR/EFX du 12 février 2019 de Monsieur le Directeur Général du FEICOM me demandant d'amener l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL à se remobiliser en matériel et en personnel suffisant sur le chantier ;
Vu La lettre 2019/n° 1993/L/FEICOM/DSCI/SDPNGR/SAPNGR du 21 mars 2019 de Monsieur le Directeur Général du FEICOM relative à la relance des travaux et dont l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL a été absente ;
Vu le Communiqué n° 15/C/MINMAP/CAB du 10 avril 2019 portant publication de la liste des entreprises suspendues pour une période de deux (02) ans du système des Marchés Publics et dont le nom des Etablissements NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL y figure à la ligne 104 dudit tableau ;
Vu La lettre 2019/N° 4254/L/FEICOM/DG/DSCI/SDPNGR/SAPNGR du 22 mai 2019 de Monsieur le Directeur Général

du FEICOM me suggérant d'engager la procédure de résiliation du Marché de construction de l'hôtel de ville ;

FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE NGORO EXERCICE 2015

Décide :

Article 1^{er} : Est résilié, le Marché N°077/M/PR/MINMAP/DRCE/CRPM-TBEC/2015 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES N°057/AONO/P/MINMAP/SG/DRMAP-CE/SMI/CRPM/15 DU 21 OCTOBRE 2015, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE NGORO dans la Commune de Ngoro, Département du Mbam et Kim, Région du Centre signé le 29 janvier 2016 avec l'entreprise STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL (S.F.I.) SARL, BP : 1567 Yaoundé Tél : 674 70 48 00/ 670 29 88 60, N° R.C : RC/YAO/2008/B/1889, N° CONTRIBUTUABLE : M 040800026690-Y, N° COMPTE BANCAIRE : 10005 00001 00125331001-46, BANQUE/ AFRILAND FIRST BANK. Agence de Yaoundé-Hippodrome.

Article 2 : Le tableau ci-après récapitule la situation physico financière actuelle du Marché :

Cocontractant	Montant TTC du Marché	Délai d'exécution des travaux	Date de démarrage prévue	Date de fin prévue	Exécution physique	Exécution financière		Situation actuelle du Marché	Décision
						Avance de démarrage	1 ^{er} décompte		
STE NGAH ET FILS INTERNATIONAL SARL BP : 1567 Yaoundé Tél : 674 70 48 00/ 670 29 88 60	176 787 662	08 mois	29/01/2016	29/09/2016	60%	35 357 530	30 595 478	Abandonné	Marché résilié

NGORO le 22 Juillet 2019

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Le MAIRE

KOUTA FAUSTIN

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/AER/CIPM/2019 DU 24/05/2019, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LA LOCALITÉ DE SALMOA, RÉGION DU LITTORAL, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, ARRONDISSEMENT NLOKAKO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres		
	Au lieu de ... N/A		
	Lire plutot A- CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES		
	<table border="1"><tr><td>Au lieu de</td><td>LIRE</td></tr></table>	Au lieu de	LIRE
Au lieu de	LIRE		

Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service, de commencer les travaux est signé et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Autorité Cocontractante, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par les services de ce dernier au Cocontractant avec copie au Maître d'Ouvrage, au Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre.

8.6 Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

8.7 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service, de commencer les travaux est signé et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

8.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie au Maître d'Ouvrage.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service de marché, avec copie à l'Ingénieur.

8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par les services de ce dernier au Cocontractant avec copie au Chef de service de marché et à l'Ingénieur.

8.6 Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les

ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service de marché, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

8.7 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 46 : Résiliation du marché (CCAG Article 74)

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les travaux entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance de l'entrepreneur ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 46 : Résiliation du marché (CCAG Article 74)

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II paragraphe II du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les travaux entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance de l'entrepreneur ;
- Non-paiement persistant des prestations.

B- JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES**I. PRESENTATION****FICHES D'IDENTIFICATION DU MICRO PROJET**

		Date : Juillet 2018
		Désignation du microprojet : ALIMENTATION ELECTRIQUE DU VILLAGE SALMOA
Région : LITTORAL	Domaine d'intervention : ELECTRIFICATION RURALE	
Département : MOUNGO		
Arrondissement : NLONAKO		
Localité : SALMOA		
délai d'exécution : 03 mois.		
Objectif global : L'objectif global du micro projet est de faciliter l'accès à l'énergie électrique		
Objectifs spécifiques du micro projet :		
	●	Déterminer les besoins en é
	●	Choisir les équip
	●	Construire une ligne Moyenne Te
	●	Construire une ligne n
	●	Poser un transformate
	●	Construire des lignes bass
	●	Poser un poteau méta
	●	Poser des coupes c
	●	Poser des branchemen

Description sommaire du microprojet :

Le projet, financé par le Budget de l'AER exercice 2019, consistera à construire un réseau électrique aérien qui sera raccordé au réseau ENEO existant et présent aux deux voies d'accès menant au village, à poser des coupes circuits et un parafoudre qui serviront à protéger les nouvelles lignes à construire et le poste de transformation de 25 KVA à poser sur des support métallique, à construire des lignes basse tension monophasées aérienne pour l'alimentation des structures et ménages présents. Quelques branchements témoins + Abonnements seront également posés pour viabiliser le réseau à construire après son raccordement.

Ce projet d'électrification réalisé aura comme avantage :

- L'amélioration du taux d'accès à l'électricité dans l'Arrondissement ;
- La réduction de l'exode rurale des populations vers les centres urbains;
 - La diminution de l'insécurité, du vol dans les localités ;
 - La valorisation des structures sanitaires existantes ;
 - L'amélioration du cadre de vie des populations ;
 - L'introduction des TIC dans les écoles ;
- La création d'usines de transformation des produits agricoles
- La meilleure conservation de certaines denrées alimentaires
 - La création de nouveaux emplois ;
- La promotion des AGR (Activités Génératrices de Revenus)
- Etc.

Situation foncière du site choisi pour le microprojet :

Les sites du projet seront les abords de routes qui sont prévus pour les travaux de cette nature. Ce sont des sites étatiques, un patrimoine commun et aucune autorisation n'est nécessaire pour sa réalisation. Seulement sur l'emprise des différentes routes les populations ont fait des cultures de rente.

Respect des politiques environnementales et sociales :

Les aspects de protection de l'environnement, la gestion des déchets et des nuisances sonores ont été pris en compte dans l'élaboration de ce microprojet comme le stipule la loi N° 96/12 du 05 Août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

Le microprojet appartient à la catégorie B1. Les impacts identifiés ont donné lieu à des mesures d'atténuation devant être mises en œuvre dans la phase d'exécution. Les principales mesures d'atténuation des impacts identifiés sont les suivants :

-
-
-

Développement du sy
Mesure de sécurité (Port des EPI
Recrutement des locaux p



PRESENTATION DU VILLAGE SALMOA

Le village Salmoa est situé dans l'Arrondissement de Nlonako, Département du Moungo, Région du Littoral. D'après les estimations issues de la monographie du Département du Moungo, ce village dénombre plus de 500 âmes à ce jour. L'agriculture est la principale activité qui occupe tous les habitants.

Bien que ce village soit encadré par deux réseaux MT monophasé existants et fonctionnels, les habitants éprouvent d'énormes difficultés suite au manque d'énergie électrique. Et cette absence d'énergie électrique est un frein au développement et à l'épanouissement des activités dans ces localités où l'on peut noter la présence des structures telles que des écoles primaires, des centres de santé intégrés, églises, marchés qui sont bien fonctionnelles.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte

Malgré la présence de deux réseaux MT existants à proximité, ces habitants déplorent depuis longtemps le manque d'énergie au sein de leur communauté. Cette absence énergétique demeure un obstacle de taille qui retarde leur développement économique, social et culturel, et favorise massivement l'exode rural des jeunes vers les centres urbains.

Justification

L'électricité étant considéré comme facteur d'intégration social et culturel, les habitants du village Salmoa demeurent en marge de cette réalité.

Estimée à plus de 500 âmes, les habitants du village Salmoa sont contraints d'aller vers les villages environnants pour les besoins en énergie électrique ; les élèves des écoles, en marge des TIC, ont du mal à réviser leurs leçons, et vont pour la plupart vers les centres villes continuer leurs études ; la structure sanitaire présente peine à fonctionner, on note l'insécurité grandissante une fois la nuit tombée.

Comme solution, il s'avère indispensable d'étendre le réseau MT existant, de poser un poste de transformation de 25 KVA, et de construire des lignes électriques basse tension pour desservir les nombreux ménages en énergie électrique.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE OLANGUINA

ADDITIF N°001 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT1-N° 001/AONO/CO-OLANGUINA/CIPM/2019 DU 18/07/2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX(02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE(EN PROCEDURE D'URGENCE) PUBLIE LE 20/06/20192-N° 002/AONO/CO-OLANGUINA/CIPM/2019 DU 18/07/2019, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE(EN PROCEDURE D'URGENCE) PUBLIE LE 20/06/2019

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Cautionnement Provisoire

Au lieu de ...

N°	Cautionnement provisoire
01	La durée de validité de la caution de soumission est de 90 jours au-delà de la validité des offres
02	Critère éliminatoire : Non abandon de chantier au cours des trois(03) dernières années
03	L'examen du projet de lettre-commande par la Commission Interne de Passation des Marchés(CIPM) après souscription par l'attributaire à l'article 38 du Règlement Général de l'Appel d'Offres(RGAO)
04	Marque Pantex dans la finition des murs et plafond dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières(CCTP)
05	La date de recevabilité de recevabilité et d'ouverture des offres dans le DAO N°001 le 20 juin 2019 soit 19 jours
06	La date d'ouverture des offres est fixée au 10/07/2019

1 Cautionnement Provisoire**Lire plutot**

01	La durée de validité de la caution de soumission est de 30 jours au-delà de la validité des offres
02	Le projet de lettre-commande est soumis à la Commission Interne de Passation des Marchés(CIPM) après souscription par l'attributaire pour adoption.
03	La finition des murs et plafond <ul style="list-style-type: none">● Plafonds 800 en 2 couches● Murs extérieurs 1300 en 2 couches● Murs intérieurs 800 en 2 couches
04	La date de recevabilité de recevabilité et d'ouverture des offres dans le DAO N°001 le 12 Juillet 2019
05	La date d'ouverture des offres est fixée au 23/07/2019

OLANGUINA le 19 Juillet 2019

Le MAIRE

FOUMENA ANDRE FRANCOIS MARCEL

COMMUNE DE DIZANGUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001BIS AONO/C-DIZ /CIPM/SG 2019 DU 12/07/2019, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS :LOT1 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE MBALMAYO ;UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KM7 ; - LOT2 : D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KM14 ; D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE CAMP V5 SOCAPALM MBAMBOU. - LOT3 : UNE SALLE DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE BEACH ; UN BLOC MATERNEL À L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KM 6DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIZANGUE, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BIP 2019

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 15 641406 2222

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2019, le Maitre d'ouvrage Délégué de la Commune de Dizangué Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Dizangue, un Appel d'Offres National Ouvert en trois lots :pour les travaux de construction : **Lot1** : d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Mbalmayo ; un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km7 ; **Lot2** : d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km14 ; un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de camp V5 Socapalm Mbambou ; **Lot3** : d'une salle de classe à l'Ecole Publique Beach ; 'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle Publique de KM 6,dans l'Arrondissement de Dizangue, Département de la Sanaga- Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

a- du Lot 1 au Lot2

Les travaux comprennent les opérations suivantes:

- Lot 100 Travaux préparatoires-études
- Lot 200 Terrassements
- Lot 400 Maçonnerie Lot 300 Fondation
- Lot 400 Maçonnerie-élévation
- Lot 500 Charpente couverture-plafonnage
- Lot 600 Menuiseries
- Lot 700 Electricité
- Lot 800 Revêtements
- Lot 900 Peinture
- Lot 1000 VRD

b-LOT3

- Lot 100 Travaux Préparatoires-Etudes
- Lot 200 Terrassement
- Lot 300 Fondations
- Lot 400 Maçonnerie-élévation
- Lot 500 Charpente-Couverture
- Lot 600 Menuiserie Métallique
- Lot 700 Menuiserie Bois
- Lot 800 Plomberie Sanitaire
- Lot 900 Electricité
- Lot 1000 Peinture Et Revêtement
- Lot 1100 VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Seize Millions cinq cent Mille(16 500 000)Francs CFA** pour **Lot1** : Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Mbalmayo ; **Seize Millions cinq cent Mille (16 500 000) Francs CFA** pour Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km7 ; **Seize Millions cinq cent Mille (16 500 000) Francs CFA** pour **Lot2**: Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km14; **Seize Millions cinq cent Mille (16 500 000) Francs CFA** pour Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de camp V5 Socapalm Mbambou ; **Huit Millions cinq cent Mille (8 500 000) Francs CFA** pour **Lot3** :Construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique Beach ; **vingt-cinq Millions (25 000 000) Francs CFA** pour Construction d'un bloc maternel à Ecole Maternelle Publique de KM 6.

4. Allotissement

Les travaux seront constitués en lot 3

Département	Arrondissement	Cent	Désignation du projet	Montant en F CFA	Imputation
SANAGA-MARITIME	DIZANGUE	Lot 1	-Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Mbalmayo ; -Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km7	16 500 000	53 15 641406 2222
				16 500 000	53 15 641406 2222
		Lot 2	-Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km14	16 500 000	53 15 641406 2222
			-Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de camp V5 Socapalm Mbambou ;	16 500 000	53 15 641406 2222
		Lot 3	-Construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique Beach ;	8 500 000	53 15 641406 2222
			-Construction d'un bloc maternel à Ecole Maternelle Publique de KM 6	25 000 000	53 27 641406 2261
TOTAL				99 500 000	

NB : Maximum de lots pouvant être gagnés par un soumissionnaire : 01.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais non exclues de la commande publique et évoluant dans ce domaine d'activité conformément à sa patente.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Education de Base, sur la ligne d'imputation budgétaire 2019 lot1 : n°53 15 641406 2222 ; n°53 15 641406 2222 ; lot2 : n°53 15 641406 2222 ; n°53 15 641406 2222 et du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local sur la ligne d'imputation budgétaire 2019; lot3: n°53 15 641406 2222 ; n°53 27 641406 2261

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat général de la Commune de Dizangué : Tél 696 72 21 20/ 696 76 50 35 après publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat général de la Commune de Dizangué, Tél : 696 72 21 20/ 696 76 50 35 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **100 000 (Cent Mille)** Francs CFA payable à la recette municipale de la Commune de Dizangué.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au auprès du secrétariat général de la Commune de Dizangué, Tél : 696 72 21 20/ 696 76 50 35, au plus tard le **13/08/2019 à 11heures** précises et devra porter la mention :

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert »
N°01BIS/AONO/C-DIZ /CIPM/2019 du 12/07/2019**

Pour les travaux de constructions :

- Lot1 :- un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Mbalmayo ;
 - un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km7 ;
 - Lot2 :- d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km14 ;
 - d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de camp V5 Socapalm Mbambou.
 - Lot3 : - une salle de classe à l'Ecole Publique Beach ;
 - un bloc maternel à l'Ecole Maternelle Publique de KM 6
- dans l'Arrondissement de Dizangué, Département de la Sanaga- Maritime, Région du Littoral.
En procédure d'urgence
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la notification de l'ordre de démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égale à 2% du coût prévisionnel, **Trois Cent Trente cent Mille (330 000) Francs CFA** pour la Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Mbalmayo ; **Trois Cent Trente cent Mille (330 000) Francs CFA** pour la Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km7 ; **Trois Cent Trente cent Mille (330 000) Francs CFA** pour lot3 : Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Km14; **Trois Cent Trente cent Mille (330 000) Francs CFA** pour la Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de camp V5 Socapalm Mbambou ; **cent soixante dix Mille (170 000) Francs CFA** ; Pour la Construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique Beach ; **Cinq Cent Mille (500 000) Francs CFA** pour la Construction d'un bloc maternel à Ecole Maternelle de KM 6.

soit Toutes taxes comprises et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administrative l'offre technique l'offre financière doivent être placées des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellés.

Ils doivent portées le numéro et l'objet de l'appel d'offre, sont adressés au maitre d'ouvrage. Ils ne doivent donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt sont irrecevables.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13/08/2019 à 12 heures** précises et se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dizangué dans sa salle des Actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Suspension à la Commande Publique ;
- Absence d'un sous-pli ;
- Absence d'une pièce du Dossier Administratif à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission.

Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire, ayant présenté une offre administrative conforme, ayant obtenu au moins **75%** de 'oui' de la grille d'évaluation issue de la décomposition des critères essentiels en sous critères et présentant une offre financière évalué la moins- disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt de celles-ci

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au auprès du secrétariat général de la Commune de Dizangué, Tél : 696 72 21 20/ 696 76 50 35, dès publication du présent avis.

Lutte contre la corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

DIZANGUE le 12 Juillet 2019

Le ADJOINT AU MAIRE

DIWOUTHA Maurice François

UNIVERSITÉ DE BAMENDA

POSTPONE THE DATE OF DEPOSIT OF THE BIDS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

BAMENDA le 16 Juillet 2019

Le VICE-RECTEUR

THERESA NKUO AKENJI

PRÉFECTURE DE BUI

POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... 11/07/2019 at 11 a.m.
	Lire plutot 19/07/2019 AT 11.A.M

KUMBO le 3 Juillet 2019

Le PRÉFET

MOOH Emile Simon

PRÉFECTURE DE BUI

POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... 11/07/2019 at 11 a.m.
	Lire plutot 18/07/2019 AT 11H

KUMBO le 3 Juillet 2019

Le PRÉFET

MOOH Emile Simon

UNIVERSITÉ DE BAMENDA

POSTOPNE THE DATE OF DEPOSIT OF BIDS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

BAMENDA le 6 Juillet 2019

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

THERESA NKUO AKENJI

UNIVERSITÉ DE BAMENDA

POSTPONE THE DATE OF THE DEPOSIT OPFB THE BIDS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

BAMENDA le 16 Juillet 2019

Le VICE-RECTEUR

THERESA NKUO AKENJI

PRÉFECTURE DE BUI

POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... 10/07/2019 at 10 a.m.
	Lire plutot 17/07/2019 AT 10.A.M

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... 10/07/2019 at 11 a.m.,
	Lire plutot 17/07/2019 AT 11.A.M

KUMBO le 3 Juillet 2019

Le PRÉFET

MOOH Emile Simon

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant Civilité : Mme Mr

ou Nom :

Point Focal Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TTC

Semestriel 25.000 FCFA TTC

Trimestriel 15.000 FCFA TTC

Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16

Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510

SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691

EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026

CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm